

**#UNIVERSITÉSENGHOR**

université internationale de langue française  
au service du développement africain

MA

# Les déterminants de l'abstention électorale des jeunes au Burkina Faso : cas des secteurs 37 et 52 de la commune de Ouagadougou

Présenté par

**Tarwendé Juste OUEDRAOGO**

pour l'obtention du Master en Développement de l'Université Senghor

Département Management

Spécialité Gouvernance et Management Public

le 23-09-2021

Devant le jury composé de :

**Pr Mame Penda BA** Présidente

Coordonnatrice du Master Politiques publiques de  
l'Université Gaston  
Berger de Saint-Louis, Sénégal

**Dr Alioune DRAME** Examineur

Directeur du Département Management, Université  
Senghor, Alexandrie,  
Egypte

**Dr Gilles YABI** Examineur

Président de WATHI, think tank citoyen de l'Afrique de  
l'Ouest, Dakar, Sénégal

## Remerciements

Mes remerciements vont à l'endroit de l'administration et du corps professoral de l'Université Senghor à Alexandrie en Egypte pour l'accompagnement et l'encadrement.

Je tiens à remercier particulièrement Dr Alioune DRAME, Directeur du Département Management pour son encadrement dans le cadre de ma formation et de la rédaction de mon mémoire, en sa qualité de Directeur de mémoire.

J'exprime également ma gratitude à Madame Suzanne YOUSSEF pour son accompagnement durant ma formation.

Je traduis par ailleurs ma reconnaissance aux personnes ci-dessous citées pour l'expérience enrichissante qu'elles m'ont fait vivre pendant mon stage :

- ✓ Monsieur Joachim PREUSS et Madame Iris NOTHOFER pour leurs conseils ;
- ✓ Monsieur Expédit OLOGOU, mon tuteur de stage pour son encadrement.

Je n'oublie pas tous ceux qui ont contribué à la rédaction de mon mémoire, qu'ils trouvent ici ma sincère gratitude.

## Dédicace

Le présent mémoire est dédié :

- ✓ *A mes parents OUEDRAOGO Jean-Marie et SAWADOGO Clémentine pour le goût de l'effort qu'ils m'ont inculqué ;*
- ✓ *A mon épouse COMPAORE Téwendé Marguerite Laurentine et à mes enfants Ghislain et Amalia pour leur accompagnement durant ma formation ;*
- ✓ *A mes frères et sœurs Camille, Eric, Joël, Joséphine et pour leur soutien durant ces deux années d'études.*

## **Résumé**

L'étude des déterminants de l'abstention électorale des jeunes fait suite au constat de la recrudescence de la faible participation des jeunes aux élections politiques. Cette étude vise donc à déceler les facteurs explicatifs de cette abstention afin d'y proposer des pistes de solution. Pour y parvenir, la méthode de travail utilisée s'appuie sur une double approche qualitative et quantitative. L'approche qualitative a consisté à faire une revue documentaire et des entretiens semi-directifs avec des acteurs en charge de l'organisation et de l'accompagnement des processus électoraux. Quant à l'approche quantitative, elle a permis d'exploiter les données d'une enquête que nous avons menée auprès de cent quatre-vingts (180) jeunes des secteurs 37 et 52 de la commune de Ouagadougou.

Des résultats de l'étude, il ressort que trois (03) grandes catégories de déterminants sont à l'origine de l'abstention électorale des jeunes du Burkina Faso, à savoir les déterminants socio-démographiques, les déterminants politiques et les facteurs institutionnels. A ce propos, la jeunesse et le chômage sont les déterminants socio-démographiques de l'abstention électorale des jeunes, tandis que la mauvaise qualité de l'offre politique et le désintérêt pour l'activité politique en constituent les déterminants politiques. Par ailleurs, le manque de transparence dans l'organisation des élections, le déficit de l'éducation civique et électorale et la défaillance des services chargés de la délivrance des documents nécessaires à l'enrôlement des électeurs sur le fichier électoral en sont les facteurs institutionnels.

Pour atténuer cette crise de la démocratie représentative au Burkina Faso, l'Etat doit veiller à l'assainissement de l'environnement électoral, de sorte qu'il soit exempt de corruption, de clientélisme et de fraude. De plus, la mise en œuvre d'actions pédagogiques en matière électorale, à travers l'élaboration et la mise en œuvre d'une stratégie d'éducation civique et électorale s'avèrent nécessaires. En outre, les acteurs politiques doivent améliorer leurs offres politiques jugées médiocres par la majorité des jeunes.

## **Mots-clefs**

Abstention électorale, participation électorale, éducation électorale, offre politique, société civile, partis politiques.

## **Abstract**

The study of the determinants of electoral abstention among young people follows the observation that the low participation of young people in elections is on the increase. This study aims to identify the factors that explain this abstention, in order to propose possible solutions. To achieve this, the working method used is the case study, based on a double approach, quantitative and qualitative. The qualitative approach consisted of a documentary review and semi-direct interviews with actors in charge of organising and accompanying electoral processes. As for the quantitative approach, it made it possible to exploit the data from a survey that we conducted among 180 young people in sectors 37 and 52 of the Ouagadougou municipality.

The results of the study show that three main categories of determinants explain the electoral abstention of young Burkinabes, namely socio-demographic determinants, political determinants and institutional factors. In this regard, youth and unemployment are the socio-demographic determinants of electoral abstention among young people, while the poor quality of the political offer and the lack of interest of young people in political activity are the political determinants. In addition, the lack of transparency in the organisation of elections, the lack of electoral education and the failure of the services responsible for issuing the documents necessary for the registration of voters on the electoral register are institutional factors.

To reduce the phenomenon of electoral abstention, the state must ensure that the electoral environment is clean and free of corruption, clientelism and fraud if it wants to increase the confidence of young people in the electoral process. In addition, the implementation of pedagogical actions in electoral matters, through the development and implementation of a civic and electoral education strategy, is necessary. In addition, political actors must improve their political offers, which are considered mediocre by the majority of young people.

### **Keywords:**

Electoral abstention, electoral education, electoral participation, political offer, civil society, political parties.

## Liste des acronymes et abréviations utilisés

Cedeao	:	Communauté Economique des Etats de l’Afrique de l’Ouest
Ceni	:	Commission Electorale Nationale Indépendante
CGD		Centre pour la Gouvernance Démocratique
CNJ	:	Conseil National de la Jeunesse
Codel	:	Convention des Organisations de la société civile pour l’observation domestique des élections
Dudh	:	Déclaration Universelle des Droits de l’Homme
FP	:	Front Populaire
GMP	:	Gouvernement Militaire Provisoire
GRN	:	Gouvernement du Renouveau National
INSD	:	Institut National de la Statistique et de la Démographie
Matd	:	Ministère de l’Administration Territoriale et de la Décentralisation
OIF		Organisation Internationale de la Francophonie
ONG	:	Organisation Non Gouvernementale
ONU	:	Organisation des Nations Unies
OSC	:	Organisation de la Société Civile
PAPE		Projet d’appui aux processus électoraux
PNUD		Programme des Nations Unis pour le Développement
RGPH	:	Recensement Général de la Population et de l’Habitat
UA	:	Union Africaine

## Sommaire

Sommaire	vi
Introduction	1
Chapitre 1. Etat des lieux de la participation électorale	6
1.1. Le niveau de participation électorale des Burkinabè	6
1.2. Les implications de l'abstention électorale	11
Chapitre 2. Le cadre théorique et la méthodologie de l'étude	17
2.1. Le cadre théorique de l'étude	17
2.2. L'approche méthodologique	25
Chapitre 3. La présentation et l'analyse des résultats de l'étude	29
3.1. Les déterminants socio-démographiques et politiques de l'abstention électorale	29
3.2. Les facteurs institutionnels de l'abstention électorale des jeunes	37
Chapitre 4. Recommandations pour une meilleure participation électorale des jeunes	45
4.1. La création d'un environnement électoral favorable à la participation électorale	45
4.2. La promotion de la culture démocratique des jeunes	48
Conclusion	50

## Introduction

La participation électorale est considérée comme l'expression de la vitalité démocratique d'un pays. Elle est à la fois un outil de légitimation des gouvernants et d'expression politique à la disposition des citoyens, dans la mesure où les pouvoirs démocratiques reposent sur des gouvernements désignés par la majorité des populations. Certains auteurs estiment même qu'elle est l'un des indicateurs les plus pertinents pour mesurer la santé de la démocratie représentative et légitimer les gouvernants. C'est dans ce sens que Jensen et Gazibo (2015) affirment que « *la santé de la démocratie peut se mesurer au taux de la participation aux élections et à la vie politique en général. Traditionnellement, des taux de participation élevés sont considérés comme des indicateurs d'une démocratie forte* »<sup>1</sup>.

Toutefois, au Burkina Faso comme dans bien d'autres pays d'Afrique et d'ailleurs, la participation électorale s'affaiblit et devient de plus en plus inquiétante. Comme le souligne Barbet (2007), « *la fréquence de l'abstention a souvent été considérée comme l'un des principaux indicateurs d'une « crise » de la démocratie représentative* »<sup>2</sup>. À travers un recoupement des données des différentes élections qui se sont tenues dans le pays depuis son accession à l'indépendance<sup>3</sup>, il ressort que les moyennes des taux de participation sont de 47,84 % aux scrutins présidentiels, 51,94 % aux élections législatives, 61,54 % aux élections municipales et 65,57 % aux scrutins référendaires<sup>4</sup>. Nous notons plus récemment le faible engouement des Burkinabè aux élections couplées présidentielle et législatives du 22 novembre 2020 dont les taux de participation sont respectivement de 50,22 % et 49,66 %, contre 59,87 % à l'élection présidentielle et 59,88 % aux élections législatives de 2015. La forte abstention aux dernières élections municipales de 2016 qui est de 48,93 % reste aussi interpellative. De surcroît, si l'on tient compte de la conception américaine de l'abstention

---

<sup>1</sup> JENSON, Jane et GAZIBO, Mamoudou, *La politique comparée : Fondements enjeux et approches théoriques*, Presses de l'Université de Montréal, 2<sup>ème</sup> édition, 2015, page 141.

<sup>2</sup> BARBET, Denis, « Quand les mots de l'abstention parlent des maux de la démocratie », *Revue Mot. Les langages du politique*, Ens Editions 2007, page 53.

<sup>3</sup> Il convient néanmoins de préciser que notre étude ne prend pas en compte les élections qui ont été organisées sous la 1<sup>ère</sup> République parce que « *le système électoral reposait sur la candidature unique aux élections présidentielles et, lors des élections législatives, sur le système de listes nationales de candidats arrêtées par les instances* » (Kiemdé, 1996).

<sup>4</sup> Ces taux prennent en compte toutes les formes d'élections organisées depuis son accession à la souveraineté nationale et internationale, à l'exception de celles qui se sont tenues sous la Première République.

électorale<sup>5</sup>, les moyennes des « *taux réels de participation* » à ces élections sont en deçà de 50 %. Ces taux sont de 33,98 %, 33,60 % et 34,74 % respectivement aux élections présidentielles, législatives et municipales, ce qui induit une relative illégitimité des autorités politiques élues à la faveur de ces élections.

Face à la récurrence de ce problème, la question que nous nous posons est de savoir si cette abstention n'est pas pilotée par les jeunes en raison de l'importance de leur poids démographique. En effet, selon les résultats préliminaires du cinquième Recensement Général de la Population et de l'Habitat (RGPH) de 2019, plus de 77,9 % de la population burkinabè a moins de 35 ans, ce qui signifie qu'elle est en majorité jeune<sup>6</sup>.

Un autre constat non négligeable est la pauvreté et le chômage qui sont remarquables et qui pourraient expliquer le désintéressement des jeunes à la vie politique et aux élections. En effet, la majorité de ces jeunes sont souvent préoccupés par la quête d'emplois que par la politique qui ne leur procure que des miettes et ce, seulement pendant les campagnes électorales. La pauvreté reste ainsi une préoccupation majeure pour le Burkina Faso. Pour preuve, 40,1 % de la population vit en dessous du seuil national de pauvreté qui est estimé à 153.530 FCFA par personne adulte et par an<sup>7</sup>.

Par ailleurs, l'autre problème qui est délicat est l'analphabétisme qui caractérise la population. A ce propos, il importe de souligner que 2/3 des Burkinabè de 15 ans et plus ne savent ni lire, ni écrire dans une langue quelconque, soit un taux d'alphabétisation de 34,7 %<sup>8</sup>. De même, la population de 25 ans et plus a une durée moyenne de scolarisation de 1,5 an, faisant de cet indicateur le plus faible des pays de l'Afrique subsaharienne<sup>9</sup>. Pourtant, des études montrent que le niveau d'instruction est déterminant pour la participation électorale ; autrement dit, plus une personne est instruite, plus elle participe aux élections politiques.

En outre, l'analphabétisme pose corrélativement la question de l'éducation civique et électorale qui incombe à l'institution en charge de l'organisation des élections, en l'occurrence

---

<sup>5</sup> Aux Etats Unis, le taux d'abstention est la différence entre le nombre de citoyens en âge de voter et celui des votants, c'est-à-dire le ratio des électeurs potentiels par rapport aux votants. C'est ce taux que nous avons dénommé « *taux réel de participation* » dans le cadre de la présente étude.

<sup>6</sup> Cinquième Recensement Général de la Population et de l'Habitat (INSD, 2019, page 23

<sup>7</sup> Rapport de l'Enquête multisectorielle continue : Profil de pauvreté et d'inégalités, INSD, 2014, page 13

<sup>8</sup> Rapport de l'enquête régionale intégrée sur l'emploi et le secteur informel (ERI-ESI), INSD, 2018, page 24

<sup>9</sup> *Idem*

la Commission Electorale Nationale Indépendante (CENI) et aux partis politiques. Or, ces acteurs ne disposent pas de ressources financières, matérielles et humaines suffisantes pour assurer cette éducation sur toute l'étendue du territoire national. De ce fait, ce rôle doit être suppléé par les organisations de la société civile (OSC), à travers des programmes d'information, de sensibilisation et d'éducation des citoyens sur les actes de la vie de l'Etat comme les élections. Comme le souligne le Réseau du savoir électoral (2013), « *l'élection est l'un de ces moments d'importance où la société civile—de par ses ressources, son caractère volontaire, ses différentes compétences et sa capacité à rejoindre tous les secteurs de la société— devrait être mobilisée et, autant que possible, travailler sur des activités d'éducation non-partisanes* »<sup>10</sup>. Ainsi, en matière électorale, la société civile a le devoir de participer à la sensibilisation citoyenne en vue de susciter la participation des populations qui s'abstiennent souvent de voter pour des motifs qui ne sont pas toujours fondés.

Toutefois, la question qui se pose est de savoir si la société civile burkinabè joue pleinement ce rôle. En analysant la revue de littérature sur ce sujet, nous nous apercevons que beaucoup de difficultés émaillent le fonctionnement des OSC. En effet, l'action de la majorité de ces organisations, notamment les associations de développement manquent de ressources financières pour fonctionner, a fortiori mener des actions de sensibilisation. Comme l'affirme Siaka OUATTARA (2009), « *la recherche effrénée de financements auprès des bailleurs de fonds qui sont entièrement des institutions étrangères (ambassades et organismes internationaux) par les OSC/ONG entraîne celles-ci dans une compétition malsaine dans laquelle tous les coups bas sont utilisés* »<sup>11</sup>. On assiste même à des comportements inappropriés d'acteurs de la société civile qui « flirtent » avec des partis politiques pour bénéficier de financements qui sont parfois d'ailleurs détournés.

Au regard de ce qui précède, la question générale de notre étude est la suivante : pourquoi les jeunes burkinabè s'abstiennent-ils de voter lors des élections politiques ? Cette question nous renvoie aux questions spécifiques suivantes afin d'y apporter une réponse.

---

<sup>10</sup> Réseau du savoir électoral (ACE), *Éducation civique et électorale*, mise en ligne en 2012, page 102, disponible sur <https://aceproject.org/ace-fr/pdf/ve>, (Consulté le 13 juin 2021)

<sup>11</sup> OUATTARA, Siaka, *quelle société civile pour le renforcement de la démocratie au Burkina Faso ?* Alliance Mondiale pour la participation citoyenne (CIVICUS), 2009, page 10, disponible sur [http://www.civicus.org/media/Siaka-Coulibaly\\_fr.pdf](http://www.civicus.org/media/Siaka-Coulibaly_fr.pdf) (consulté le 20 juillet 2021).

- ✓ **Question spécifique 1** : quels sont les facteurs socio-démographiques de la faible participation électorale des jeunes burkinabè ? Autrement dit, l'âge, le niveau d'instruction ou le statut social expliquent-ils l'abstention électorale de ces jeunes ?
- ✓ **Question spécifique 2** : quels sont les facteurs politiques de l'abstention électorale des jeunes ? En d'autres termes, cette faible participation électorale est-elle due à leur insatisfaction vis-à-vis de l'offre politique ou à leur indifférence à la vie politique ?
- ✓ **Question spécifique 3** : la faible participation électorale des jeunes s'explique-t-elle par le déficit d'éducation civique et électorale ?

Notre étude, qui porte sur « *les déterminants de l'abstention électorale des jeunes au Burkina Faso : cas des secteurs 37 et 52 de la commune de Ouagadougou* » se propose d'apporter des éléments de réponse à ces questions. Elle a donc pour objectif de contribuer à l'amélioration de la participation des jeunes aux élections politiques et, partant à la vie politique, quand on sait que la jeunesse est le fer de lance de toute nation. De façon spécifique, elle vise à déceler les déterminants de l'abstention électorale des jeunes d'une part, et à formuler des recommandations aux acteurs des processus électoraux d'autre part, en vue d'améliorer leur participation aux processus électoraux.

L'intérêt de ce travail de recherche est double : personnel et professionnel. D'abord, au plan personnel, nous voudrions faire de la gouvernance électorale l'un de nos domaines d'expertise dans lequel nous apporterons notre contribution au renforcement du processus de démocratisation en cours au Burkina Faso et en Afrique. Cette étude permet donc d'enrichir la recherche dans ce domaine et de renforcer nos compétences en la matière. Ensuite, au plan professionnel, c'est notre institution d'origine, en l'occurrence le Ministère de l'Administration Territoriale et de la Décentralisation (MATD) qui est chargé de l'élaboration et du suivi de l'application de la réglementation en matière électorale et de l'organisation, de concert avec la CENI, des opérations électorales. Nous espérons donc, à travers cette étude, apporter notre contribution à l'amélioration des prestations de ces deux (02) institutions au profit des citoyens.

Le présent mémoire est organisé en quatre (04) chapitres. Le premier fait l'état des lieux de la participation électorale au Burkina Faso ; le deuxième traite du cadre théorique et de la méthodologie de l'étude ; le troisième présente les résultats et l'analyse de l'étude ; et le

quatrième formule des propositions de solution pour une amélioration de la participation électorale des jeunes.

## **Chapitre 1. Etat des lieux de la participation électorale**

Pour mieux appréhender la problématique de l'abstention électorale, il est nécessaire d'évaluer le niveau de participation des Burkinabè aux élections (1.1.) et d'examiner les implications de cette abstention dans un régime démocratique (1.2.). Cet état des lieux porte sur l'ensemble des citoyens en âge de voter, au regard de l'indisponibilité de données électorales spécifiques aux jeunes.

### **1.1. Le niveau de participation électorale des Burkinabè**

Le diagnostic de la participation électorale concerne à la fois les scrutins majoritaires (1.1.1.) et les scrutins dits proportionnels (1.1.2).

#### **1.1.1. La participation électorale aux scrutins majoritaires**

Le scrutin majoritaire consiste à attribuer la victoire au candidat à une élection ayant obtenu le plus de voix. Au Burkina Faso, il est à un (1) tour aux élections référendaires ou à deux (02) tours aux élections présidentielles.

En ce qui concerne le référendum, notre étude porte sur les élections de 1970, 1977 et 1991 qui ont été organisées respectivement par le Gouvernement Militaire Provisoire (GMP), le Gouvernement du Renouveau National (GRN) et le Front Populaire (FP). Le référendum du 14 juin 1970, qui a permis le retour à une vie constitutionnelle après le soulèvement populaire de 1966, a été bien accueilli par l'opinion publique nationale, bien qu'elle ait été prise au dépourvu par le projet de constitution. Ce projet, élaboré par un comité consultatif composé exclusivement de militaires, fut adopté par 98,41 % des suffrages exprimés, instaurant un régime parlementaire (Vogna, 2010)<sup>12</sup>. Cette adoption a été facilitée par l'appel des acteurs politiques à voter pour le « *oui* », dans l'espoir d'une amélioration de la gouvernance démocratique par rapport à celle de la 1<sup>ère</sup> République marquée par des dérives présidentielles.

Cependant, suite à des rivalités au sein du parti majoritaire, le Président Sangoulé LAMIZANA, sous la pression des syndicats, met fin à la 1<sup>ère</sup> République en 1977. Un nouveau projet de

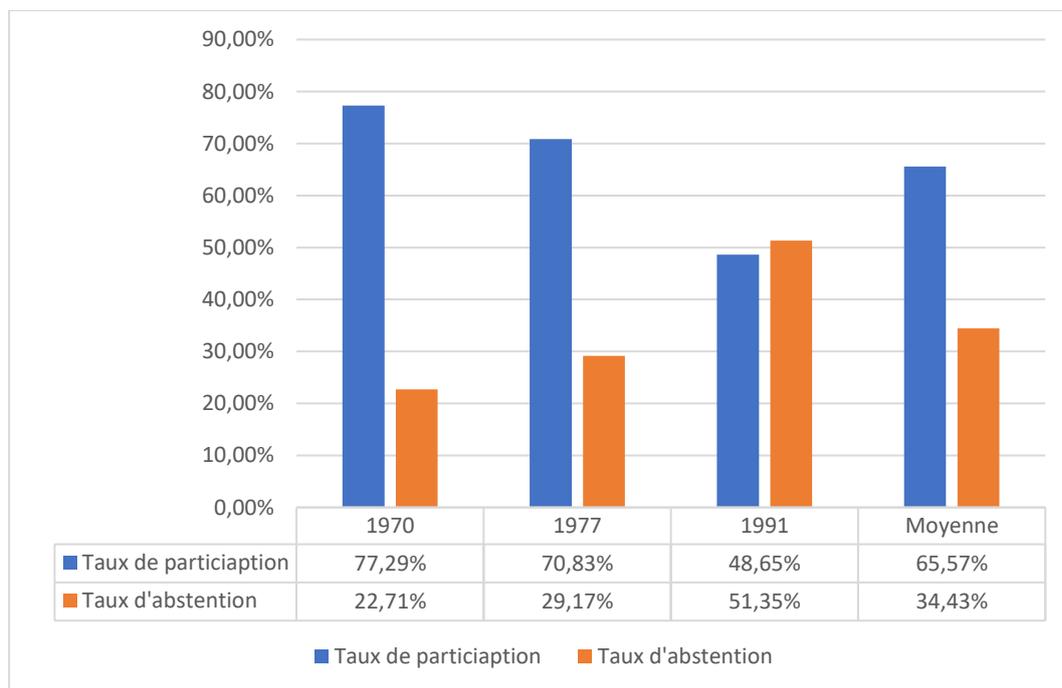
---

<sup>12</sup> VOGNA Jean-Pierre, *La participation électorale au Burkina Faso*, Ouagadougou, Ecole Nationale d'Administration et de Magistrature, 2010, page 9.

constitution est élaboré et adopté par 98,70 % des suffrages exprimés le 27 novembre de la même année, avec une participation de 70,83 % des électeurs inscrits sur le fichier électoral.

Face aux problèmes socio-économiques que vit le pays, la III<sup>ème</sup> République ne durera pas longtemps, car en 1980, les militaires interrompent encore le processus démocratique. Cette situation a été suivie d'une longue période de régimes d'exception jusqu'en 1991 où la constitution de la IV<sup>ème</sup> République est adoptée avec 48,65 % de taux de participation.

Au regard de ce qui précède, nous constatons que les référendums de 1970 et de 1977 ont connu une forte participation des Burkinabè, contrairement à celui de 1991. L'abstention des électeurs au référendum de 1991 s'explique sans nul doute par la marginalisation des partis politiques à la campagne référendaire<sup>13</sup>. Or, les campagnes de 1970 et de 1977 ont été l'apanage des partis politiques de l'époque qui ont mobilisé les citoyens à voter en faveur des constitutions des III<sup>ème</sup> et IV<sup>ème</sup> Républiques. La moyenne des taux de participation aux référendums est de 65,57 %. La figure ci-dessous illustre les taux de participation et d'abstention à ces scrutins et le tableau 2 de l'annexe donne plus de détails y relatifs.

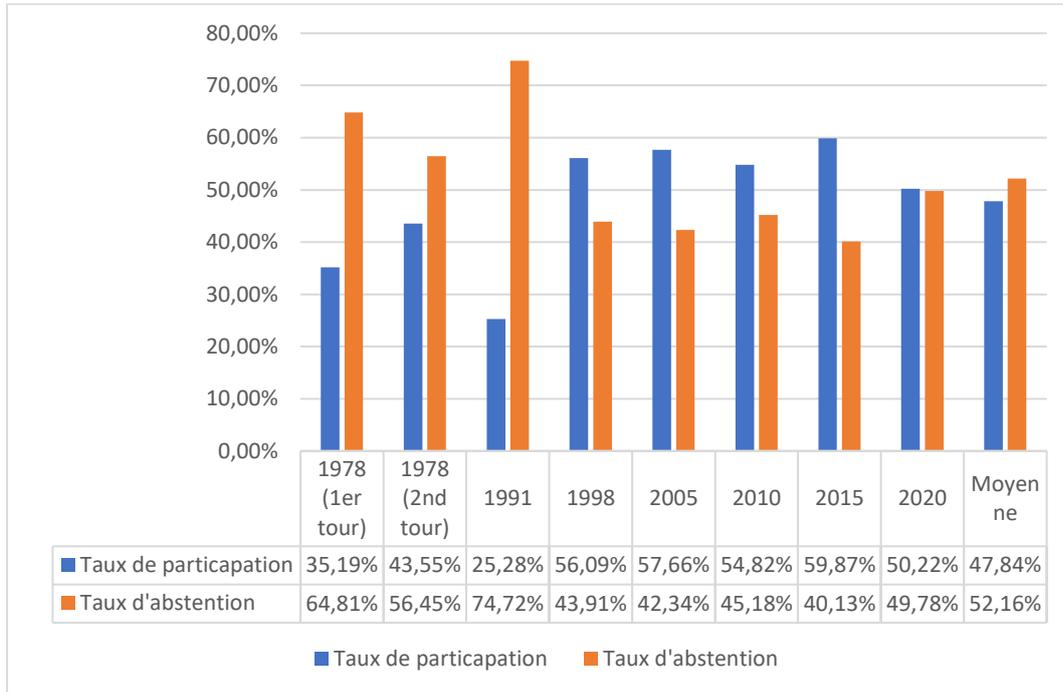


**Figure 1 :** Taux de participation et d'abstention aux élections référendaires

<sup>13</sup> La campagne référendaire a été marquée par une présence remarquable des militants du Front Populaire (FP) qui a organisé le référendum et une méfiance totale vis-à-vis des partis politiques

Pour ce qui est du scrutin majoritaire à deux (02) tours, il est effectif depuis l'avènement de la III<sup>ème</sup> République, soit une élection enregistrée sous cette dernière et six (06) sous la IV<sup>ème</sup> République. La première élection présidentielle est celle de 1978 qui a connu la participation de quatre (04) candidats avec un second tour qui a permis de départager les deux (02) candidats arrivés en tête à l'issue du premier tour. Le Général Sangoulé LAMIZANA, alors Président du régime d'exception est élu avec 56,28 % des suffrages exprimés, mais avec des taux d'abstention de 64,38 % au premier tour et de 56,45 % au second tour. On remarque une légère diminution de l'abstention au second tour comparativement au premier, ce qui pourrait s'expliquer par la réduction des candidats à deux (02). Toute chose qui nous amène à affirmer que les Burkinabè accorderaient plus d'importance aux élections qui offrent plus de compétitions avec joute.

Des données relatives à ces élections, consignées dans le tableau 3 de l'annexe, il ressort que le vote de 1991 est celui qui a le moins mobilisé les électeurs, avec un taux de participation de 25,28 %. Cette situation résulte sans nul doute du boycott du scrutin par l'opposition politique qui a réclamé vainement l'organisation d'une conférence nationale, dans l'espoir d'avoir une bonne posture. Blaise COMPAORE, arrivé au pouvoir en 1987, suite à un coup d'état militaire, est sans surprise élu, mais avec une faible participation électorale. Par contre, l'élection présidentielle qui a mobilisé le plus les Burkinabè est celle de 2015, avec un taux de participation de 59,87 %. Ce relatif engouement se justifierait par la soif de transparence des électeurs dans l'organisation des élections, après vingt-sept (27) ans de pouvoir sans partage du Président COMPAORE, contraint à la démission suite à l'insurrection populaire des 30 et 31 octobre 2014. La figure 2 ci-après rend compte de l'évolution des taux de participation et d'abstention aux élections présidentielles.



**Figure 2 : Taux de participation et d'abstention aux élections présidentielles**

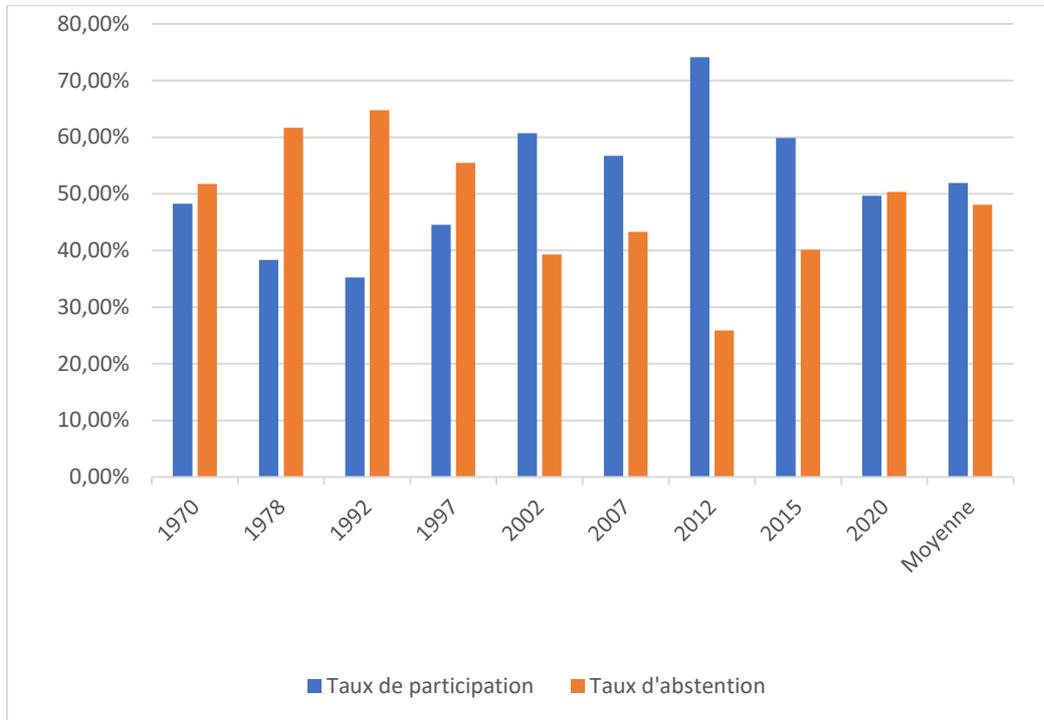
### 1.1.2. La participation électorale aux scrutins proportionnels

Le scrutin proportionnel est un mode d'élection où la répartition des sièges à pourvoir se fait en fonction du nombre de voix obtenues par chaque parti politique. Au Burkina Faso, ce mode de scrutin s'applique aux élections législatives et municipales.

Pour ce qui est des élections législatives, depuis l'avènement de la II<sup>ème</sup> République, le pays en a connu neuf (09) dont les données sont consignées dans le tableau 4 joint en annexe, la première ayant eu lieu en 1970 et la dernière en 2020. La moyenne des taux de participation à ce type de scrutin est de 48,06 %, dont un taux d'abstention de 51,94 %. La plus faible participation a été enregistrée en 1992, avec un taux d'abstention de 64,76 % des inscrits sur le fichier électoral et un « *taux réel de participation* » de 27,91 %. Par contre, l'élection qui a le plus mobilisé les Burkinabè est celle du 02 décembre 2012 qui a connu un taux de participation de 74,13 %. Ce relatif engouement s'explique en partie par l'introduction de la biométrie dans l'enrôlement des électeurs en 2012, ce qui a permis « *de restaurer la confiance entre les acteurs politiques et au sein de la population relativement à la fiabilité du fichier électorale* »<sup>14</sup>. De plus, il importe de noter l'adoption de la loi sur le quota genre qui exige

<sup>14</sup> Union africaine, *Rapport de la mission d'observation de l'Union africaine aux élections couplées (législatives et municipales) du 2 décembre 2012 en République de Burkina Faso, Ouagadougou, page 8*

l’inscription d’au moins 30 % de femmes ou d’hommes sur les listes des candidats qui a été bien accueillie par les acteurs politiques<sup>15</sup>. Le graphique ci-dessous illustre les taux de participation et d’abstention aux élections législatives.



**Figure 3 :** Taux de participation et d'abstention aux élections législatives

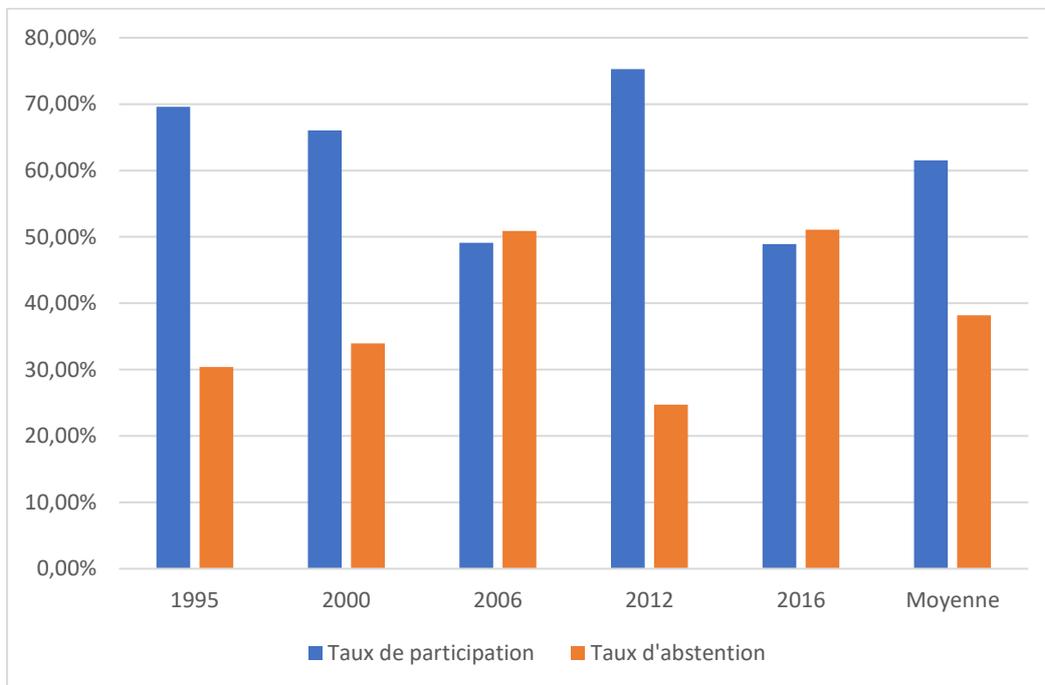
En ce qui concerne les élections municipales, elles s’inscrivent dans la mise en œuvre du titre XI de la Constitution du 11 juin 1991. Elles ont d’abord concerné les communes de plein exercice en 1995 avant de s’étendre à trois cent cinquante et une (351) communes en 2006, à la faveur de la communalisation intégrale. Les premières élections locales ont été organisées dans trente-trois communes (33) de plein exercice le 12 janvier 1995, avec un taux de participation de 69,61 %, ce qui est élevé par rapport aux autres types d’élections. Cependant, cette forte participation doit être relativisée dans la mesure où les élections de 1995 n’ont concerné que 16,5 % du territoire national<sup>16</sup>.

La moyenne des taux de participation aux différentes élections municipales depuis cette date est de 61,54 %, celui le plus élevé comparativement aux élections présidentielles et législatives. Ce constat confirme la thèse de l’école sociologique du vote qui affirme

<sup>15</sup> Loi n°010-2009/AN du 16 avril 2009 portant fixation de quotas aux élections législatives et aux élections municipales

<sup>16</sup> Politique nationale de bonne gouvernance, 2005, page 17

l'importance des rapports sociaux tels que l'appartenance sociale ou spatiale ou encore de groupe dans la participation électorale<sup>17</sup>. La plus faible participation électorale à ce type de scrutin est la dernière qui date de 2016, avec un taux d'abstention de 51,07 % des électeurs inscrits sur la liste électorale. Cette forte abstention s'expliquerait en partie par les violences qui ont émaillé l'organisation du scrutin, avec l'incendie du matériel électoral dans certaines régions du pays. Certains électeurs, craignant pour leur sécurité ne se sont pas en effet rendus dans leurs bureaux de vote pour exprimer leur devoir civique. Quant à la plus forte participation, elle a été enregistrée en 2012 avec une participation est de 75,3 % des électeurs inscrits sur la liste électorale. Le graphique ci-dessous illustre les taux de participation et d'abstention à ce type de scrutin.



**Figure 4:** Taux de participation et d'abstention aux élections municipales

### 1.2. Les implications de l'abstention électorale

L'élection est le mode par excellence de désignation des gouvernants dans un régime démocratique car elle les légitime à travers le choix du peuple, détenteur de la souveraineté nationale. Une forte abstention électorale a ainsi des implications aussi bien sur le pouvoir politique (1.2.1) que sur l'ancrage du processus démocratique (1.2.2.).

<sup>17</sup> Les élections locales sont celles qui offrent plus de proximité entre les candidats et les électeurs.

### 1.2.1. Les effets sur le pouvoir politique

Le Burkina Faso a opté pour un régime démocratique, conformément à l'article 31 de la Constitution du 11 juin 1991. L'article 32 de cette loi fondamentale dispose que la souveraineté nationale appartient au peuple, ce qui implique que toute autorité politique doit être une émanation de la volonté du peuple. De même, l'un des principes essentiels de la démocratie est le pluralisme qui infère le principe majoritaire, ce qui suppose que les décisions reposent sur la volonté du plus grand nombre. La conséquence immédiate de ce principe est la désignation des dirigeants par la majorité du peuple à travers le vote, ce qui confère à ces derniers une légitimité pour gouverner. De ce fait, une forte abstention électorale peut avoir des implications négatives sur la légitimité des autorités politiques et conduire même à un effritement de l'autorité de l'Etat.

D'abord, il convient de souligner que la volonté du peuple en tant que source de l'autorité légitime tire son origine de la déclaration d'indépendance des Etats Unis d'Amérique de 1776 et de la Révolution française de 1789. Depuis lors, plusieurs instruments internationaux et nationaux ont contribué à sacrer l'élection comme le socle irremplaçable de la démocratie. Ainsi, l'article 21 § 3 de la Déclaration universelle des droits de l'homme (DUDH) dispose que « *la volonté du peuple est le fondement de l'autorité des pouvoirs publics ; cette volonté doit s'exprimer par des élections honnêtes qui doivent avoir lieu périodiquement, au suffrage universel égal et au vote secret ou suivant une procédure équivalente assurant la liberté du vote* ». De plus, le Pacte international relatif aux droits civils et politiques énonce, en son article 25 que « *tout citoyen a le droit de voter et d'être élu au cours d'élections périodiques, honnêtes, au suffrage universel et égal, assurant l'expression libre de la volonté des élections* ». De ce qui précède, une autorité ne peut valablement gouverner une collectivité que si elle est investie d'une légitimité qui lui est conférée par une majorité de la population ; en l'absence d'un plébiscite par cette majorité, sa légitimité est vouée à l'effritement.

Ensuite, une faible participation électorale engendre l'irrévérence de l'autorité politique et par contrecoup, l'effritement de l'autorité de l'Etat. En effet, elle peut être source de désintéressement des citoyens à la gestion des affaires publiques ou de contestation des décisions de l'autorité. En d'autres termes, une autorité politique mal élue court le risque de voir ses décisions inobservées ou ses gouvernés se désintéresser de sa gestion. L'analyse du

tableau 3 montre une relative illégitimité des Présidents du Faso élus sous la IV<sup>ème</sup> République, dans la mesure où aucune élection présidentielle n'a connu un taux réel de participation d'au moins 50 % ; toute chose qui dénote du désintérêt des populations à l'élection présidentielle.

Enfin, une forte abstention électorale peut générer des crises socio-politiques du fait de la perte de légitimité des autorités politiques élues avec le consentement d'une minorité de la population. Ces crises commencent par une insoumission à l'autorité de l'Etat, à travers des manifestations parfois violentes, susceptibles de porter atteinte aux symboles de l'Etat. Au Burkina Faso, l'exemple le plus patent est l'insurrection populaire des 30 et 31 octobre 2014 qui a conduit à la démission de l'ancien Président Blaise COMPAORE. Mais bien avant cette insurrection, des actes attentatoires aux symboles de l'Etat, de nature à délégitimer des autorités politiques, étaient déjà légion dans certaines régions du pays.

### **1.2.2. Les implications sur l'ancrage de la démocratie**

La participation électorale constitue le fondement de la légitimité des élus politiques et de leurs décisions. Si du point de vue légal, une forte abstention électorale n'impacte pas la validité des résultats d'une élection, elle peut néanmoins avoir des conséquences fâcheuses sur l'enracinement du processus démocratique. L'abstention électorale, surtout dans les pays de l'Afrique subsaharienne, compromet le plus souvent l'alternance démocratique et remet en cause un principe essentiel de la démocratie qui est celui de la majorité démocratique. De même, elle ne favorise pas l'implication des citoyens aux processus de prise de décision et par conséquent la prise en compte de leurs préoccupations réelles.

Primo, le désintérêt des citoyens aux élections favorise l'instauration d'une « élite », généralement issue de la classe politique dirigeante qui finit par se croire inamovible. Cette situation a été observée durant le régime de l'ancien Président Blaise COMPAORE qui a été élu en 1991 avec 25,28 % des électeurs inscrits sur la liste électorale et 19,29 % de taux réel de participation, soit moins d'un quart de la population en âge de voter. La moyenne des taux de participation aux quatre élections présidentielles organisées sous son régime est de 48,46 %, ce qui ne l'a pas empêché de diriger le pays durant vingt-sept (27) ans. Bien qu'il ait toujours été plébiscité par une minorité de la population, il a réussi à instaurer une élite politique qui s'est imposée durant son mandat et qui s'est crue inamovible. Ce sentiment

d'inamovibilité a été nourri et entretenu par cette élite, ce qui explique sa tentative de déverrouillage de la clause constitutionnelle de limitation du mandat présidentiel.

Secundo, une faible participation électorale remet en cause le principe de la majorité démocratique qui suppose que le pouvoir de décision repose sur la volonté du plus grand nombre de citoyens. Sur le plan politique, ce principe implique que la désignation des représentants du peuple se fait par le plus grand nombre de citoyens lors des élections. Le principe de majorité veut ainsi qu'une décision prise par une majorité dans un groupe soit réputée être celle du groupe tout entier. Toutefois, analysé sous l'angle politique, ce principe ne renvoie plus seulement à un « *fait arithmétique* » comme l'indique Denis Baranger (2016) en ces termes : « *le fait arithmétique se voit interprété d'une manière particulière : la décision sur laquelle il se porte vaut comme décision de la collectivité politique tout entière* ». <sup>18</sup> Même si certains auteurs estiment que la majorité démocratique est un dispositif que le droit constitutionnel a créé pour faire échec à la guerre civile, il reste, à notre avis, un bon régulateur de la vie politique et sociale dans un Etat de droit. Par conséquent, une faible participation électorale compromet ce principe sacro-saint du droit constitutionnel et impacte négativement le processus de démocratisation.

Tertio, une forte abstention électorale induit une faible implication des citoyens aux différents sphères décisionnelles. La participation politique des jeunes est pourtant fortement encouragée par la Charte africaine des jeunes, en son article 11 qui dispose que tout jeune a le droit de participer librement aux activités de sa société. A cet effet, l'Union Africaine incite les Etats à encourager l'activisme des jeunes et l'équité entre les sexes dans la représentation et la participation politique. Cette charte précise d'ailleurs que la pleine participation à des devoirs civiques, y compris le vote et le bénévolat, font partie des responsabilités de tous les jeunes citoyens sur le continent (Union Africaine, 2006). Les jeunes africains sont conscients de ce devoir civique et l'ont exprimé dans le cadre d'une enquête réalisée par Afrobaromètre en 2014/2015. De cette étude, il ressort qu'« *une forte majorité des jeunes africains conviennent que le vote est un élément important de la citoyenneté démocratique : plus de*

---

<sup>18</sup> BARANGER, Denis, « Théorie et pratique du principe de majorité dans les droits constitutionnels européens », Jus Politicum, 3<sup>ème</sup> §, 2016, n° 15, disponible en ligne sur <http://juspoliticum.com/article/Theorie-et-pratique-du-principe-de-majorite-dans-les-droits-constitutionnels-europeens-1054.html>, (Consulté le 18 mai 2021).

*trois-quarts (78 %) disent qu'un bon citoyen doit toujours voter aux élections, tandis que 20 % disent qu'il ne devrait le faire que s'il le souhaite »<sup>19</sup>.*

Au Burkina Faso, la faible représentativité des jeunes aux processus de prise de décision est assez flagrante. A titre d'illustration, les jeunes ne représentent que 2,2 % des députés à l'Assemblée nationale à la présente législature, ce qui témoigne de leur faible implication dans les instances de prise de décision politique et de la non prise en compte de leurs préoccupations réelles dans l'élaboration des politiques publiques. Or, le sentiment d'exclusion de cette frange de la population est source de frustrations susceptibles de les amener à utiliser des moyens non conventionnels pour exprimer leurs mécontentements. Cette exclusion se manifeste d'ailleurs au sein des partis politiques où la démocratie à l'interne fait souvent défaut. En effet, il ressort de nos entretiens avec des responsables de partis politiques en charge des questions de jeunesse que la tranche d'âge retenue par ces partis pour définir la jeunesse est de 18 à 45 ans. Pourtant, conformément à la Politique nationale de la jeunesse, sont considérés jeunes, les personnes âgées de 15 et 35 ans. A titre d'exemple, le responsable chargé des questions de jeunesse d'un des partis politiques est âgé de 46 ans et ne peut être considéré comme jeune au regard de la législation nationale<sup>20</sup>. Pire, d'aucuns considèrent que la démocratie n'est pas faite pour les jeunes, dans la mesure où ces derniers n'ont pas assez de ressources pour financer les campagnes électorales. De même, rares sont les partis politiques qui disposent de plans de formation des jeunes, les laissant à eux-mêmes en termes de renforcement de capacités.

Nous retenons de ce chapitre le faible engouement des Burkinabè aux consultations électorales, surtout aux élections présidentielles et législatives. Ce chapitre nous a aussi permis de passer en revue les implications de l'abstention électorale sur le processus de démocratisation dont entre autres la faible légitimité des élus et la confiscation du pouvoir par une élite politique minoritaire. Au regard de ce qui précède, il est indéniable que le raffermissement de ce processus ne peut être effectif que si une majorité de la population participe à la vie politique et aux élections. Dans l'objectif de donner un caractère plus

---

<sup>19</sup> *Afrobaromètre, Moins d'engagement, moins d'autonomisation ? La participation politique est à la traîne chez les jeunes d'Afrique*, par Rorisang Lekalake et E. Gyimah-Boadi Synthèse de Politique No. 34, page 10, août 2016

<sup>20</sup> La politique nationale de la jeunesse prévoit que les jeunes sont les citoyens dont l'âge est compris entre 15 et 35 ans.

scientifique à l'étude, le chapitre suivant est consacré au cadre conceptuel et à la méthodologie.

## Chapitre 2. Le cadre théorique et la méthodologie de l'étude

Pour contextualiser la présente étude, ce chapitre traite du cadre théorique (2.1.) et de la revue de littérature sur l'abstention électorale des citoyens en générale, et celle des jeunes en particulier (2.2.).

### 2.1. Le cadre théorique de l'étude

L'étude nécessite la clarification de concepts clés (2.1.1.), de même que la présentation de travaux antérieurs pertinents en lien avec le sujet (2.1.2.).

#### 2.1.1. Les définitions des concepts-clés

Les notions essentielles dont la clarification est primordiale à la compréhension de notre sujet d'étude sont au nombre de trois (03) à savoir l'élection, l'abstention électorale et la jeunesse.

Pour ce qui est de l'élection, elle est définie comme un « *choix, une désignation d'une ou plusieurs personnes par un vote* »<sup>21</sup>, l'objectif recherché étant d'amener cette/ces dernière (s) à exercer un mandat électoral qui peut être politique, associatif, syndical, administratif... Analysée sous l'angle politique, l'élection permet aux citoyens d'une collectivité de désigner, par le vote, leurs représentants aux instances de prise de décision politique. Au fil du temps, elle s'est imposée comme un principe, une technique de gouvernement et le fondement de la démocratie représentative, en ce sens que le pouvoir politique se légitime par le peuple et s'exerce par l'intermédiaire de ses représentants dûment désignés.

En ce qui concerne l'abstention électorale, encore appelée abstentionnisme électoral, elle est « *l'attitude des personnes qui refusent de voter ou ne votent pas* »<sup>22</sup>. L'abstention électorale s'oppose à la participation électorale qui est la proportion des électeurs qui choisissent de voter au lieu de s'abstenir. L'abstentionniste est donc le citoyen qui, de façon délibérée ou accidentelle, ne prend pas part à une élection, bien qu'il jouisse de son droit de vote. Toutefois, cette notion recouvre deux acceptions, selon qu'on se réfère à la conception française ou à celle américaine de l'abstentionnisme. En France, le calcul du taux d'abstention électorale s'obtient par la différence entre le nombre de citoyens inscrits sur la liste électorale à la date du scrutin et celui de citoyens qui s'abstiennent de voter. Par contre, aux Etats Unis,

---

<sup>21</sup> Nouveau Petit Le Robert, 1994, page 728

<sup>22</sup> *Idem*

ce taux est la différence entre le nombre de citoyens en âge de voter et celui des votants, c'est-à-dire le ratio des électeurs potentiels par rapport aux votants. Dans le cadre de la présente étude, nous considérons les abstentionnistes comme l'ensemble des citoyens inscrits sur le fichier électoral et qui ne votent pas de façon délibérée ou involontaire. Il s'agit donc d'une adhésion à la conception française de l'abstention électorale qui est d'ailleurs celle en vigueur au Burkina Faso.

Quant à la notion de jeunesse, il importe de souligner qu'elle ne fait pas l'objet d'une définition unanime, tant elle est polysémique, voire polémique. Pour certains auteurs, la jeunesse correspond à la période de la vie des êtres humains située entre l'enfance et l'âge adulte et ne s'inscrit pas forcément dans une tranche d'âge prédéfinie. Comme le souligne Bourdieu (1980), la notion de jeune ne renvoie pas toujours à une classification rigoureuse au niveau de l'âge, car « *on est toujours le vieux ou le jeune de quelqu'un* »<sup>23</sup>. Sur le plan institutionnel, les jeunes constituent une catégorie sociale dont le critère tient essentiellement de l'âge. Selon l'Organisation des Nations Unies (ONU), la jeunesse regroupe les personnes âgées de 15 à 24 ans inclus. Pour l'Union Africaine (UA) et la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), le jeune est le citoyen dont l'âge est compris entre 15 et 35 ans. C'est cette tranche d'âge qui est retenue par le Burkina Faso dans sa politique nationale de la jeunesse.

Cependant, la majorité électorale étant fixée à 18 ans, la notion de jeunesse, dans le cadre de notre étude est considérée comme l'ensemble des Burkinabè âgés de 18 à 35 ans. Cette frange de la population, qui est la plus importante est confrontée à d'énormes difficultés socio-économiques et les opportunités à elle offertes sont parfois limitées ; toute chose qui influe sur leur engagement politique et leur participation électorale. D'où l'intérêt de l'étude qui s'intéresse aux jeunes afin d'appréhender leurs perceptions vis-à-vis de l'activité politique, des hommes politiques et des élections.

### **2.1.2. La revue de littérature**

Plusieurs travaux de recherche ont tenté d'expliquer le phénomène de l'abstention électorale, mais celles-ci s'inspirent presque toutes de trois principales approches du vote : l'approche sociologique, l'approche psychologique et l'approche économique du vote. Cette partie

---

<sup>23</sup> BOURDIEU, Pierre, *Questions de sociologie*, Paris, 1980, ed-minuit, page 144.

aborde aussi d'autres études sur l'abstention électorale en Europe et fait une revue de la littérature africaine sur le sujet.

- **L'approche sociologique du vote**

L'approche sociologique du vote ou le modèle de l'École de Columbia repose sur l'ouvrage de Lazarsfeld, Berelson et Gaudet, intitulé « *The People's Choice* », publié en 1948 aux Etats Unis. La publication de cet ouvrage est consécutive à une étude menée par ses auteurs sur l'impact de la campagne électorale américaine de 1940 auprès d'un panel représentatif des habitants d'un comté de l'Ohio. Cette étude révèle que la majorité des électeurs avaient décidé de leurs choix électoraux avant même le jour du scrutin et qu'ils les ont maintenus jusqu'aux urnes. Les travaux de ces auteurs montrent l'importance des rapports sociaux tels que les liens familiaux, le statut social, la religion, le lieu de résidence dans le comportement de l'électeur. Ils ont découvert que les médias sont moins influents sur le choix des électeurs que les rapports sociaux. La conclusion à laquelle ils sont parvenus est qu'« *une personne pense politiquement comme elle est socialement* »<sup>24</sup>. En d'autres termes, l'appartenance sociale, spatiale ou de groupe détermine, de façon significative, les actions politiques individuelles. Par ailleurs, ces travaux ont été complétés par ceux de Berelson, Lazarsfeld et Mcphee (1954) qui mettent l'accent sur les différents aspects sociaux, en utilisant des variables sociales, dans l'objectif de déterminer les personnes susceptibles de s'intéresser à une campagne électorale. Ils parviennent aussi au résultat selon lequel les appartenances sociologiques telles que la famille, les amis ou la religion déterminent le choix de vote des électeurs.

- **L'approche psychologique du vote**

Pour ce qui est de l'approche psychologique ou modèle de l'École de Michigan, elle est fondée sur le postulat selon lequel le vote est d'abord un acte politique, guidé par la perception que les électeurs ont des acteurs politiques, des enjeux des élections ou des partis politiques. Ce modèle a été développé par Campbell, Converse, Miller et Stokes, dans l'ouvrage « *The American Voter* », publié en 1960, qui ont critiqué le caractère déterministe du modèle sociologique. Ces derniers mettent l'accent sur l'identification partisane comme facteur

---

<sup>24</sup> Lazarsfeld, Berelson et Gaudet, intitulé « *The People's Choice* », USA, 1948, in Nonna Mayer, *Qui vote pour qui et pourquoi ? Les modèles explicatifs du choix électoral*, Edition « Seuil », revue « Pouvoirs », 2007/1 n° 120, page 18

déterminant de la décision de l'individu de voter ou de s'abstenir. Cette identification s'analyse comme un attachement affectif de l'électeur pour un parti, un programme politique ou un candidat, qui peut faire varier ses préférences. Leurs travaux révèlent qu'aux Etats Unis, l'identification partisane est le principal déterminant du vote et augmente avec l'âge.

Cependant, ce modèle sera à son tour remis en cause dès les années 1960 par Key (1966) qui critique la notion d'un électorat passif, prisonnier de la « *camisole de force* » des déterminants sociaux ou psychologiques. La critique la plus acerbe est celle portée par Nie, Verba et Petrocik (1979) dans leur ouvrage intitulé « *The Changing American Voter* ». Dans cet ouvrage, les auteurs constatent un recul des identités partisans, dans la mesure où elles se dissocient de façon croissante du choix électoral. Ils estiment que les approches sociologique et psychologique sont désuètes et que l'électeur américain a changé, en témoigne la proportion des citoyens qui ne se reconnaissent d'aucun parti politique, qui est passée de 23 % en 1964 à 40 % en 1974.

Dans le même ordre d'idée, un autre phénomène qui remet en cause ces deux (02) approches est la forte volatilité électorale qui renvoie à l'instabilité du vote, c'est-à-dire au nombre croissant d'électeurs qui passaient de gauche à droite entre deux (02) élections consécutives. Dans « *Political attitude in America* », Abramson (1989) remet en cause l'identification partisane comme facteur déterminant du vote. C'est ainsi que, suite à l'incapacité des approches sociologique et psychologique d'expliquer le changement observé chez certains électeurs, les facteurs à court terme du vote retrouvent de l'importance.

#### - **L'approche économique du vote**

L'approche économique du vote ou de l'École de Rochester est théorisée par Anthony Downs (1957) qui considère que l'électeur-type voterait pour le parti ou le candidat qui est le plus capable de maximiser son bénéfice ou son utilité. En conséquence, ce qui détermine son choix et sa motivation à voter ou à ne pas voter est sa perception des candidats en lice, de leurs promesses ou de leurs réalisations antérieures, plutôt que les affiliations partisans, amicales ou religieuses. Dans son ouvrage « *An economic theory of democracy* », Downs conçoit un modèle à partir d'un « *électeur stratège* », capable d'adapter son vote à l'offre du marché politique selon les intérêts économiques qu'il peut en tirer (avantages fiscaux, mesures sociales, etc.). Le problème est que ce modèle suppose que l'électeur est rationnel, c'est-à-

dire qu'il est en mesure d'identifier ses intérêts, de les catégoriser, d'être bien informé et d'analyser les bilans et promesses électoraux des candidats sortants, ainsi que la crédibilité des promesses de leurs opposants. Ce modèle est difficilement vérifiable au Burkina Faso où la population est en majorité analphabète. Il a ainsi un caractère réducteur, étant donné que peu d'électeurs burkinabè sont capables de faire de bonnes analyses avant de prendre des décisions électorales.

- **La littérature européenne de l'abstention électorale**

Pour les politologues et sociologues français, trois (03) raisons principales peuvent être à l'origine de l'abstention électorale : les circonstances individuelles, les conditions sociales et les conditions politiques (Lancelot, 1968 ; Subileau et Toinet, 1993). Bréchon (2004) en distingue aussi trois (03) : l'abstentionnisme social, l'abstentionnisme « anti-politicien » et l'abstentionnisme de conjoncture. En combinant les deux (02) classifications, Pion (2011) détermine quatre (04) grands types d'abstentionnisme.

- **Les circonstances individuelles** qui sont des cas de force majeure, susceptibles d'empêcher l'électeur de se rendre au bureau de vote comme la maladie.
- **Les conditions sociales** qui conditionnent la participation au vote. A titre d'exemple, un potentiel électeur disposant d'un emploi ou d'une situation financière stable est prédisposé à voter qu'une personne sans emploi, vivant dans la précarité financière. Ces conditions renvoient à l'approche sociologique du vote évoquée ci-dessus.
- **L'abstentionnisme « anti-politicien »** qui renvoie aux citoyens qui ne votent pas par désintérêt pour la vie politique ou par désapprobation de l'offre politique, ou encore par dédain des hommes politiques. Ce type d'abstentionnisme peut être rapproché à l'approche psychologique du vote.
- **Les conditions politiques** qui concernent les électeurs qui s'abstiennent de façon conjoncturelle ; ces derniers participent de façon intermittente aux élections selon leur importance ou en considération des candidats en lice.

Par ailleurs, d'autres études portent sur la catégorisation des électeurs. A ce titre, Muxel et Jaffré (2000) distinguent deux (02) types d'abstention selon l'attitude de l'électeur vis-à-vis de la politique : l'abstention « **hors du jeu politique** » et l'abstention « **dans le jeu politique** ». Les abstentionnistes « hors du jeu politique » se caractérisent par une sorte d'apathie vis-à-

vis de la politique. Ces auteurs démontrent que ce type d'abstentionnisme est plus remarquable chez les femmes, en milieu urbain, chez les personnes à faible niveau d'instruction ou chez les électeurs qui éprouvent des difficultés d'insertion sociale. Quant aux abstentionnistes « dans le jeu politique », ils sont plus nombreux chez les jeunes et les diplômés. Ils s'abstiennent, non pas par désaffection politique, mais se remettent à voter lorsque l'offre politique proposée leur convient. C'est dans cette catégorie que l'abstention intermittente est plus prononcée.

- **La littérature africaine sur l'abstention électorale**

En Afrique, si des études sont menées sur l'abstention électorale, rares sont celles qui mettent l'accent sur la jeunesse qui constitue pourtant la frange la plus importante de la population. Même celles qui s'en intéressent sont lointaines et ne prennent pas cette catégorie sociale dans toutes ses spécificités socio-démographiques et économiques.

Dans un premier temps, nous pouvons citer l'étude du Sénégalais Abdoulaye BARRY sur le comportement électoral des jeunes sénégalais. En s'appuyant sur deux (02) quartiers de Dakar, à savoir Dieuppeul et Médina, il a mené une enquête sur deux cent cinquante (250) jeunes dont cent (100) à Dieuppeul et cent cinquante (150) à la Médina. Il parvient à la conclusion selon laquelle la propension à participer aux élections est liée à l'âge, dans la mesure où le taux d'abstention baisse au fur et à mesure que l'on avance sur l'échelle des âges. De plus, il affirme que les jeunes s'abstiennent de voter pour des motifs politiques, renforçant du coup la scientificité de l'approche psychologique du vote. Les facteurs déterminants évoqués sont le manque de transparence des procédures électorales<sup>25</sup>, la médiocrité de l'offre politique, le sentiment d'incompétence ou l'indifférence des jeunes vis-à-vis de la politique qui estiment que leurs voix n'influencent pas les résultats des élections.

En second lieu, l'étude d'Afrobaromètre sur la participation politique des jeunes (18 à 35 ans) réalisée en 2014/2015 dans trente-six (36) pays africains dont le Burkina Faso mérite d'être relevée. Cette étude a été menée auprès d'un échantillon de 54.000 jeunes, avec une marge

---

<sup>25</sup> 91 % des abstentionnistes affirment qu'ils participeront aux élections si la transparence sera garantie.

d'erreur de +/-2 % et un niveau de confiance de 95 %<sup>26</sup>. Les facteurs socio-démographiques qui sont mis en exergue sont l'âge, le statut social, la pauvreté, le sexe, la résidence urbaine ou rurale. Parmi les facteurs politiques figurent l'intérêt pour la politique, la discussion autour de la politique ou encore la participation électorale. Les principaux résultats de l'étude sont synthétisés ainsi qu'il suit.

Sur la participation électorale, les jeunes votent moins que les citoyens plus âgés. En effet, 65 % des répondants en âge de voter l'ont fait à l'élection qui a précédé l'enquête, par rapport à 79 % des citoyens âgés de 36 ans et plus. De même, 10 % des jeunes affirment qu'ils ne se sont pas inscrits sur les listes électorales pour voter ou ont décidé de ne pas voter. De plus, l'enquête montre que l'abstention électorale diminue avec le niveau d'éducation, c'est-à-dire que plus on est instruit, plus on est disposé à voter. Par ailleurs, elle croit aussi au fur et à mesure que le niveau de pauvreté s'intensifie et augmente lorsque l'occupation professionnelle est précaire<sup>27</sup>. Enfin, le sexe n'a pas une incidence significative sur la propension à voter, les jeunes femmes étant aussi susceptibles de participer aux élections que leurs homologues masculins (64 % contre 66 %). Par rapport à l'engagement politique, les jeunes manifestent moins d'intérêt pour la politique que leurs pairs âgés de plus de 35 ans (53 % contre 58 %). La même étude montre que la propension des jeunes à s'intéresser à la politique est de 57 % au Burkina Faso, 73 % en Tunisie et 24 % en Côte d'Ivoire.

Au plan national, nous pouvons citer l'étude de Kieffer (2006) sur la perception de la politique par des jeunes qui fréquentent les « *grins de thé* »<sup>28</sup> ou les « *kiosque* »<sup>29</sup> dans deux (02) quartiers de la commune de Ouagadougou, à savoir Ouidi et Dassasgho. Ce sont des jeunes qui, pour la plupart, sont sans emploi et qui se retrouvent pour partager du thé et discuter de

---

<sup>26</sup> Afrobaromètre est un réseau de recherche panafricain et non-partisan qui mène des enquêtes d'opinion publique sur la démocratie, la gouvernance, les conditions économiques, et des questions connexes dans plus de trente pays en Afrique.

<sup>27</sup> 63% des jeunes qui ont un niveau de pauvreté vécue élevée ont voté lors de l'élection nationale qui a été organisée dans leurs pays respectifs contre 66 % de ceux qui ne sont pas dans la pauvreté. De même, 64% desdits jeunes qui sont au chômage ont voté contre 70 % pour ceux qui ont des emplois à plein temps.

<sup>28</sup> Le grin de thé sont des espaces de socialisation dans lesquels se retrouvent des jeunes souvent désœuvrés et, parfois des élèves et étudiants pendant les vacances pour prendre le thé vert, jouer à des jeux de société, écouter de la musique et discuter de problèmes de société.

<sup>29</sup> Les kiosques sont des échoppes faites à base de tôles ou de bois qui se situent le long des rues. On y trouve à manger ou à boire et beaucoup de jeunes s'y retrouvent quotidiennement

questions de société. Toutefois, cette étude n'est que qualitative et ne prend pas en compte toutes les réalités socio-démographiques et économiques des interviewés.

La confrontation des trois (03) approches (sociologique, psychologique et économique) du vote et l'étude d'Afrobaromètre de 2014/2015 nous ont permis de concevoir la grille d'indicateurs dans le cadre de l'élaboration du questionnaire de l'enquête quantitative, des guides d'entretiens et de formuler les hypothèses de recherche. Cette grille, jointe en annexe, englobe à la fois les facteurs socio-démographiques et politiques de l'abstention électorale. Toutefois, ces études, malgré leur pertinence sont lointaines et ne prennent pas toutes en compte la jeunesse burkinabè. De ce fait, elles méritent d'être vérifiées dans le contexte burkinabè, au regard des spécificités culturelles, socio-économiques et politiques spécifiques au pays.

#### - **Hypothèses de recherche**

De la confrontation des travaux antérieurs sur le sujet, nous retenons qu'ils se fondent presque tous sur des facteurs socio-démographiques et politiques pour expliquer l'abstention électorale des jeunes. Afin de bien apprécier ces facteurs au Burkina Faso, les hypothèses suivantes sont émises.

- **Hypothèse principale** : la réduction de la pauvreté et du chômage, le renforcement de la formation politique, l'assainissement de l'environnement politique et la dynamisation de la société civile augmentent la participation électorale des jeunes burkinabè.
- **Hypothèse spécifique 1** : les jeunes moins âgés, avec un faible niveau d'instruction et un statut socio-économique précaire sont moins enclins à s'abstenir que leurs pairs qui sont plus âgés, instruits et avec un statut socio-économique stable. Selon cette hypothèse, l'âge, le niveau d'instruction et le statut socio-économique sont les principaux déterminants de la participation ou de l'abstention électorale.
- **Hypothèse spécifique 2** : l'abstention électorale des jeunes burkinabè s'explique par l'insatisfaction de certains d'entre eux vis-à-vis de l'offre politique et, pour d'autres, par leur indifférence par rapport à l'activité politique. Selon cette hypothèse, les principaux déterminants de la participation électorale sont l'identification partisane, l'offre politique et l'indifférence des jeunes vis-à-vis de la politique.

- **Hypothèse spécifique 3** : la faible participation électorale des jeunes s'explique par le déficit d'éducation civique et électorale

## **2.2. L'approche méthodologique**

Cette partie décrit la technique d'échantillonnage utilisée pour la conduite de l'enquête quantitative (2.2.1), les méthodes et outils de collecte des données (2.2.2) et le déroulement des enquêtes ainsi que les difficultés rencontrées (2.2.3).

### **2.2.1. L'échantillonnage**

Cette partie traite du choix des populations cibles, de la méthode d'échantillonnage et de la détermination de la taille de l'échantillon.

#### **- Le choix des populations cibles**

Au regard des contraintes temporelles, financières et matérielles, le cadre spatial de notre étude est circonscrit aux secteurs 37 et 52 de la commune de Ouagadougou. Les populations de ces zones présentent des caractéristiques socio-économiques différentes. En effet, le secteur 37, qui relève de l'arrondissement 9, comprend une population de 54.186 habitants et est habité majoritairement par des personnes à faible revenu. A contrario, le secteur 52, d'une population de 63.687 habitants est rattaché à l'arrondissement 12 et abrite des citoyens de classe moyenne. Le choix de ces secteurs procède de la volonté de vérifier l'influence des caractéristiques socio-économiques sur l'abstention électorale des jeunes. Il importe aussi de souligner que ces secteurs ont été retenus suite à un tirage au sort parmi les secteurs pauvres, d'une part, et les secteurs de classe moyenne, d'autre part.

#### **- La méthode d'échantillonnage**

La méthode d'échantillonnage retenue est celle dite non-probabiliste ou non aléatoire. Ce choix s'explique par l'inexistence de bases de données sur les caractéristiques de la population cible. Les données disponibles ne fournissent pas d'informations chiffrées sur les jeunes, ce qui ne permet pas l'utilisation de la méthode d'échantillonnage aléatoire qui nécessite une bonne connaissance des caractéristiques de la population étudiée<sup>30</sup>.

---

<sup>30</sup> Ces données sont issues des plans de développement d'arrondissement dont relèvent ces secteurs.

De façon plus concrète, deux (02) techniques d'échantillonnage ont été utilisées, à savoir l'échantillonnage volontaire et celui dit par réseau ou boule de neige. L'utilisation de l'échantillonnage volontaire qui a permis d'interroger les jeunes selon les circonstances et le contexte se justifie par les difficultés liées à l'accessibilité des enquêtés et les limites financières. De plus, du fait de l'accès difficile de certaines catégories de jeunes, notamment les chômeurs, la méthode d'échantillonnage par réseau ou par boule de neige a été associée à la méthode volontaire. Ainsi, des enquêtés ont été interrogés grâce à des réseaux d'amitiés, en sollicitant l'accompagnement de jeunes correspondant à un profil recherché (âge ou profession) pour fournir les noms d'autres jeunes de ce profil.

- **La taille de l'échantillon**

Pour le calcul de l'échantillon, étant donné la difficulté d'estimer un niveau de confiance et l'insuffisance de nos ressources, nous avons interrogé quatre-vingts (80) jeunes par secteur. Le choix de la même taille d'échantillon pour chacun des deux (02) secteurs tient à la taille presque similaire de leurs populations.

**2.2.2. Les méthodes et outils de collecte des données**

La collecte des données s'est faite sur la base d'une double approche qualitative et quantitative. L'approche qualitative a permis de faire une revue documentaire et de mener des entretiens informels/semi-structurés avec des jeunes, des responsables de structures de jeunesse, de partis politiques et d'organisations de la société civile. Quant à l'approche quantitative, elle a consisté à réaliser une enquête auprès de cent soixante (160) jeunes.

- ***La revue documentaire***

La revue documentaire a été l'une des étapes les plus déterminantes de la réalisation de l'étude, car elle a servi à collecter les informations théoriques et à appréhender le cadre théorique. Cette approche a consisté à faire une revue de littérature, suite à la lecture d'ouvrages et d'articles scientifiques en lien avec l'abstention électorale en générale et celle des jeunes en particulier. Cette revue a permis de confronter les travaux antérieurs afin de contextualiser notre sujet.

### - **Les entretiens semi-directifs et informels**

Les entretiens semi-directifs se sont déroulés avec des membres des bureaux politiques nationaux chargés des questions de jeunesse de trois (03) partis politiques qui figurent parmi les plus représentatifs au Burkina Faso<sup>31</sup>, un commissaire de la CENI, le Président du Conseil National de la Jeunesse (CNJ) et la Secrétaire Exécutive de la Convention des organisations de la société civile pour l'Observation domestique des élections (CODEL)<sup>32</sup>. Ces entrevues, qui ont duré en moyenne une heure et demie chacune ont été menées sur la base de guides d'entretiens, annexés au présent mémoire. Elles ont pour objectif de vérifier l'hypothèse selon laquelle l'abstention électorale s'explique en partie par la défaillance de la société civile en matière d'éducation électorale et d'approfondir les réflexions sur la problématique. Par ailleurs, vu l'engouement de certains jeunes sur le sujet, nous avons organisé, durant l'enquête, trois (03) focus groups dont un (01) au secteur 52 et deux (02) au secteur 37. Ces échanges se sont déroulés avec des groupes de jeunes que nous avons rencontrés dans des « grins de thé » et « kiosques » pour recueillir leurs perceptions sur les élections, la vie des politiques et l'activité politique.

### - **Le questionnaire**

Le questionnaire, qui est joint en annexe, a été l'outil de collecte des données quantitatives. Les questions ont été élaborées sur la base des critères socio-démographiques de l'approche sociologique et les critères de l'approche psychologique du vote. Il est subdivisé en quatre (04) rubriques, à savoir l'identification de l'enquêté (i), des questions relatives à l'engagement politique (ii), à la participation électorale (iii) et des questions d'opinions (iv). La première rubrique identifie les enquêtés et collecte leurs données socio-démographiques telles que l'âge, l'emploi et le niveau d'instruction. La deuxième partie comporte des questions qui visent à cerner le niveau de participation électorale des jeunes, leurs activités politiques ou leurs appartenances politiques. Quant aux deux (02) dernières rubriques, elles ont trait au comportement électoral des enquêtés, ainsi qu'à leurs opinions sur des questions politiques.

---

<sup>31</sup> Les cinq (05) partis politiques les plus représentatifs au niveau du Parlement burkinabè sont respectivement le Congrès pour la Démocratie et le Progrès (CDP), le Nouveau Temps pour la Démocratie (NTD) et l'union pour le Renouveau/Parti Sankariste (UNIR/PS).

<sup>32</sup> La CODEL une organisation de la société civile qui regroupe une trentaine d'organisations œuvrant pour la consolidation de la démocratie et la bonne gouvernance au Burkina Faso ; elle intervient principalement dans le contrôle des élections.

La troisième est réservée aux jeunes qui n'ont jamais exercé leur droit de vote et la quatrième à ceux qui ont voté au moins une fois.

### **2.2.3. Le déroulement de l'enquête et les difficultés rencontrées**

L'enquête s'est déroulée du 20 mai au 15 juin 2021, avec l'appui de trois (03) autres personnes sollicitées à cet effet. La collecte des données quantitatives a été faite, sur la base d'une application dénommée « Kobo Collect » qui a permis de saisir le questionnaire et d'envoyer le formulaire électronique sur des smartphones à partir d'un serveur. Les données collectées ont été envoyées, au fur et à mesure que l'enquête se déroulait, au serveur jusqu'à l'atteinte de la taille de l'échantillon. Cet outil électronique a rendu l'enquête plus facile et moins coûteuse, puisque l'analyse n'a pas nécessité un travail manuel important. Pour ce qui est de l'administration du questionnaire, nous avons opté de le faire directement aux lieux de fréquentation des jeunes, notamment à leurs lieux de travail, dans les jardins publics, dans les « grins de thé » et même aux domiciles de certains d'entre eux. Cependant, seuls les volontaires ont été interrogés après explication des objectifs de l'étude.

En ce qui concerne les difficultés rencontrées, nous en relevons essentiellement deux (02). La première tient à la rareté de travaux antérieurs aux niveaux national et africain sur le sujet. En effet, s'il existe une pléthore d'études relatives à l'abstention électorale, rares sont celles qui mettent l'accent sur les jeunes. La deuxième difficulté est la réticence de certains jeunes, surtout ceux du secteur 52 à se soumettre au questionnaire. Cette réticence est néanmoins explicable, en ce sens que ce secteur de résidence du Président du Faso, certains jeunes estiment que l'objectif de l'enquête est de les espionner. En tout état de cause, l'étude a été bien appréciée par les enquêtés qui souhaitent que ce genre d'initiatives se multiplie pour leur permettre d'opiner et de faire des propositions d'améliorations de la gouvernance électorale. En somme, nous retenons que la méthodologie s'appuie sur une double approche qualitative et quantitative qui a permis de collecter les données présentées dans le prochain chapitre.

### **Chapitre 3. La présentation et l'analyse des résultats de l'étude**

Dans le cadre du traitement des données, deux (02) types de tableaux sont utilisés : les tableaux de tris à plats et les tableaux de tris croisés. Les tableaux de tris à plats illustrent, d'une part, les caractéristiques de la population étudiée et, d'autre part, sa répartition en lien avec certaines variables. Ils permettent d'appréhender la composition de l'échantillon selon les facteurs socio-démographiques tels que l'âge, la profession ou le niveau d'instruction. Quant aux tableaux de tris croisés, ils servent à analyser le comportement électoral des jeunes et à faire des corrélations entre plusieurs variables. Dans ce chapitre sont ainsi analysés et interprétés les déterminants socio-démographiques et politiques des jeunes selon les données recueillies (3.1) et les facteurs institutionnels qui entravent la participation des électeurs de façon générale et des jeunes en particulier (3.2).

#### **3.1. Les déterminants socio-démographiques et politiques de l'abstention électorale**

Cette partie est consacrée aux déterminants socio-démographiques (3.1.1.) et politiques (3.1.2.) de l'abstention électorale des jeunes.

##### **3.1.1. Les déterminants socio-démographiques**

Selon la première hypothèse de l'étude, l'âge, le niveau d'instruction et l'occupation professionnelle déterminent l'abstention électorale des jeunes. Nous analyserons ainsi les liens entre chacun de ces facteurs et l'abstention électorale des jeunes.

###### **- L'âge**

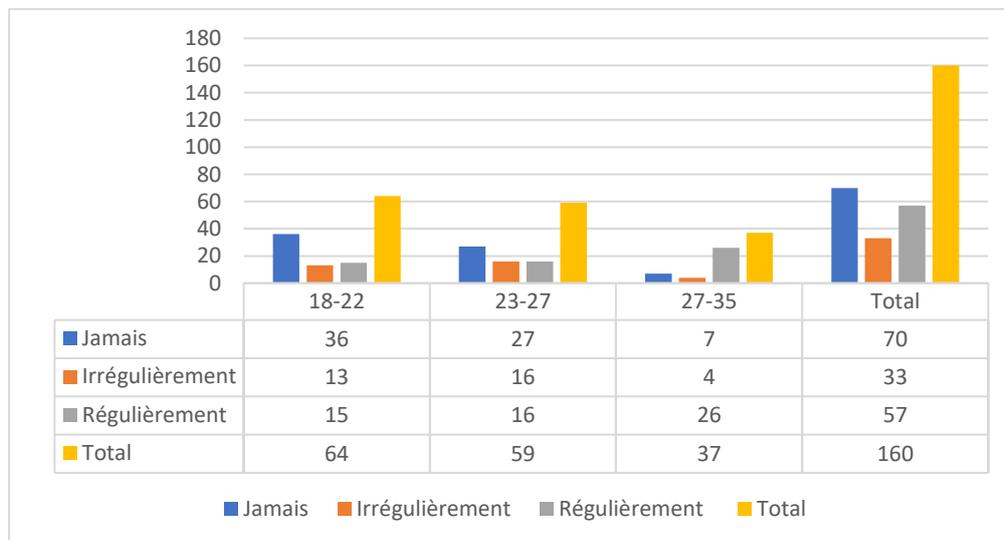
Le tableau 7 de l'annexe renseigne sur la répartition de l'échantillon en fonction de l'âge de chaque enquêté en trois (03) tranches, la première qui est de 18 à 22 ans, la deuxième étant de 22 à 27 ans et la troisième qui regroupe les jeunes âgés de 28 à 35 ans. Ce tableau illustre l'importance numérique des jeunes au sein de la population burkinabè, étant donné que 82,50 % des enquêtés sont âgés de 18 à 27 ans, contre 17,5 % pour ceux dont l'âge est compris entre de 28 et 35 ans. Cette situation est proche de la réalité, puisque selon les résultats préliminaires du RGPH de 2019, 64,2 % de la population a moins de 24 ans et 77,9 % a moins de 35 ans.

La répartition par tranche d'âge permet de vérifier le rapport entre l'âge et la propension à voter ou à s'abstenir qui est consigné dans le tableau 13 de l'annexe. De l'analyse dudit

tableau, il ressort que l'abstention électorale varie en fonction de l'âge, les jeunes moins âgés s'abstenant plus que leurs aînés, ce qui signifie que l'âge est un déterminant de cette abstention. En effet, l'enquête montre que 51,43 % des jeunes qui n'ont jamais voté sont de la première tranche d'âge, c'est-à-dire les plus jeunes. Ce taux connaît une baisse dans la deuxième tranche qui le porte à 38,57 % et ne représente que 10 % chez les enquêtés de 28 à 35 ans. Ce constat permet d'affirmer que la maturité civique et politique, qui est consubstantielle à la prise de conscience citoyenne augmente avec l'âge.

Pour ce qui est de l'« abstention intermittente », elle est plus prononcée chez les jeunes de la tranche intermédiaire, les taux d'abstention étant de 39,39 % chez les enquêtés de 18 à 22 ans, de 53,33 % dans la tranche de 23 à 27 ans et de 12,12 % dans la dernière tranche. Le constat qui se dégage est que ce sont les jeunes de la deuxième tranche qui sont moins réguliers dans la participation électorale. Ces jeunes, curieux de découvrir le vote ou obnubilés par les promesses électorales sont, par la suite, désenchantés du fait de la médiocrité de l'offre électorale ou du non-respect de ces promesses électorales et décident de ne plus voter.

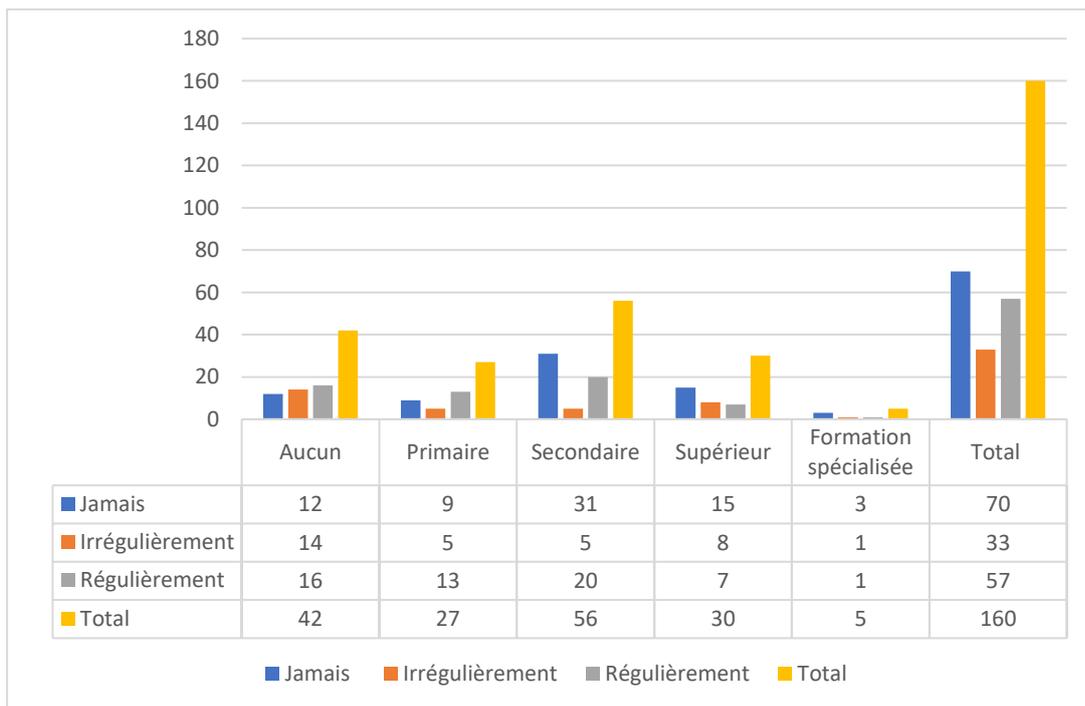
Quant à la régularité dans la participation électorale, l'étude montre qu'elle augmente au fur et à mesure que les jeunes avancent en âge, étant entendu que la majorité (45,61 %) des enquêtés qui votent de façon régulière sont de la tranche d'âge de 28 à 35 ans, ce qui implique que l'abstention diminue lorsqu'on avance en âge. Par contre, cette régularité diminue chez les jeunes de 24 à 27 ans (28,07 %) pour se situer à 26,32 % dans la première tranche. La figure 5 et le tableau 13 de l'annexe renseignent sur le lien entre l'âge et l'abstention électorale.



**Figure 5 :** Rapport entre l'âge et la participation ou l'abstention électorale

**- Le niveau d’instruction**

La population étudiée est en majorité « éclairée » car on dénombre 73,75 % d’enquêtés instruits contre 26,25 % d’enquêtés non instruits. Toutefois, force est de constater que le plus fort taux d’abstention permanente est observé chez les plus instruits, puisque 78,57 % de ceux qui n’ont jamais voté ont au moins un niveau primaire, contre 21,43 % de non instruits. De surcroît, l’abstention intermittente est plus remarquable chez les jeunes instruits (54,54 % d’instruits contre 45,46 % de non instruits). Il apparaît que, contrairement à d’autres études, l’analphabétisme n’est pas un facteur déterminant de l’abstention électorale des jeunes burkinabè. Toutefois, cette contradiction s’expliquerait par la médiocrité de l’offre politique, les jeunes instruits étant plus capables d’opérer des choix électoraux éclairés, en fonction des offres politiques des candidats. La figure ci-dessous et le tableau 14 de l’annexe montrent le rapport entre le niveau d’instruction et l’abstention électorale.



**Figure 6 :** Rapport entre le niveau d’instruction et l’abstention électorale

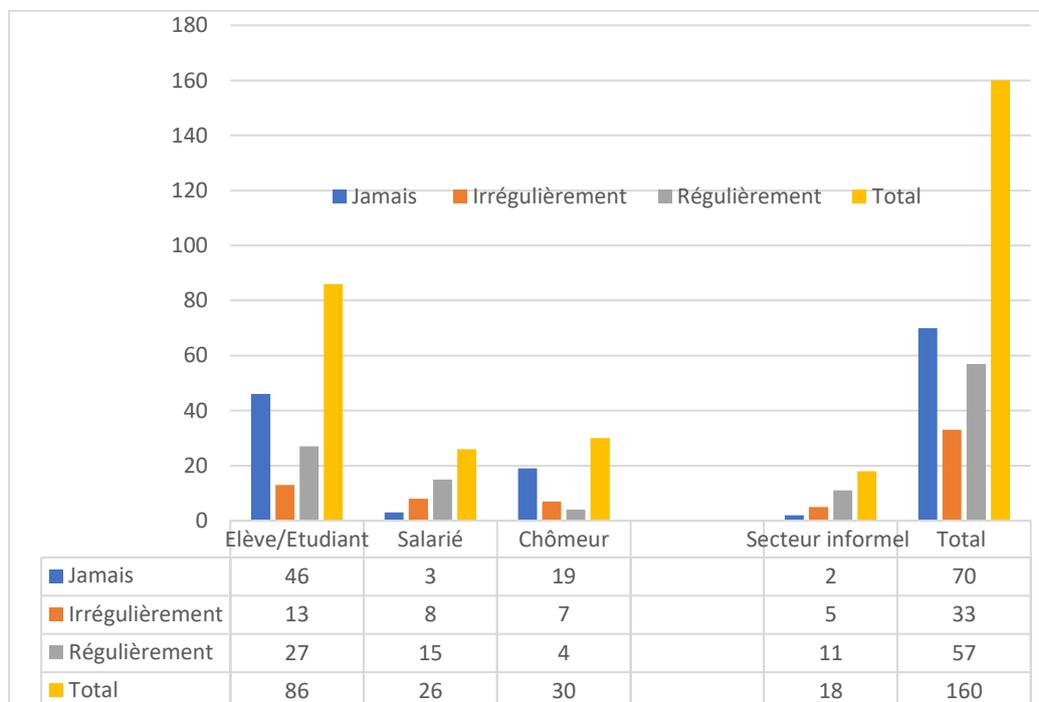
**- L’occupation professionnelle**

La répartition de l’échantillon selon l’occupation professionnelle est consignée dans le tableau 9 de l’annexe. En matière d’abstention permanente, le taux le plus élevé s’observe chez les chômeurs, dans la mesure où 63,33 % d’entre eux n’ont jamais exercé leur droit de vote, suivis des élèves et étudiants avec un taux d’abstention d’intermittence de 53,49 %. Les salariés et

les acteurs du secteur informel sont les moins abstentionnistes, la proportion de ces acteurs qui n’ont jamais voté ne représentant que 11,36 %. Ces résultats confirment les conclusions des études basées sur l’approche sociologique du vote qui affirment que plus une personne a un emploi qui lui permet de subvenir à ses besoins, plus elle est disposée à voter.

Pour ce qui est de l’abstention intermittente, il est moins important chez les étudiants puisque 15,12 % d’entre eux n’ont pas voté à toutes les élections depuis leur majorité électorale, suivis des chômeurs avec un taux d’abstention de 23,33 % et des acteurs du secteur informel (27,77 %). Par contre, en matière de régularité dans la participation, ce sont les chômeurs qui enregistrent le taux le plus bas (13,33 %), suivis des étudiants avec un taux de régularité de 31,40 %. Les catégories de jeunes qui participent le plus, de façon régulière, aux élections sont les salariés avec un taux de régularité de 57,69 % et les acteurs du secteur informel (61,11 %).

De ce qui précède, le chômage apparaît comme un facteur déterminant de l’abstention électorale et l’exercice d’un emploi professionnel comme un facteur déterminant de la participation électorale des jeunes. Le tableau 15 et la figure ci-dessous illustrent le rapport entre l’occupation professionnelle et l’abstention électorale.



**Figure 7 :** Rapport entre l'occupation professionnelle et l'abstention électorale

- **L'abstention électorale selon le secteur de résidence**

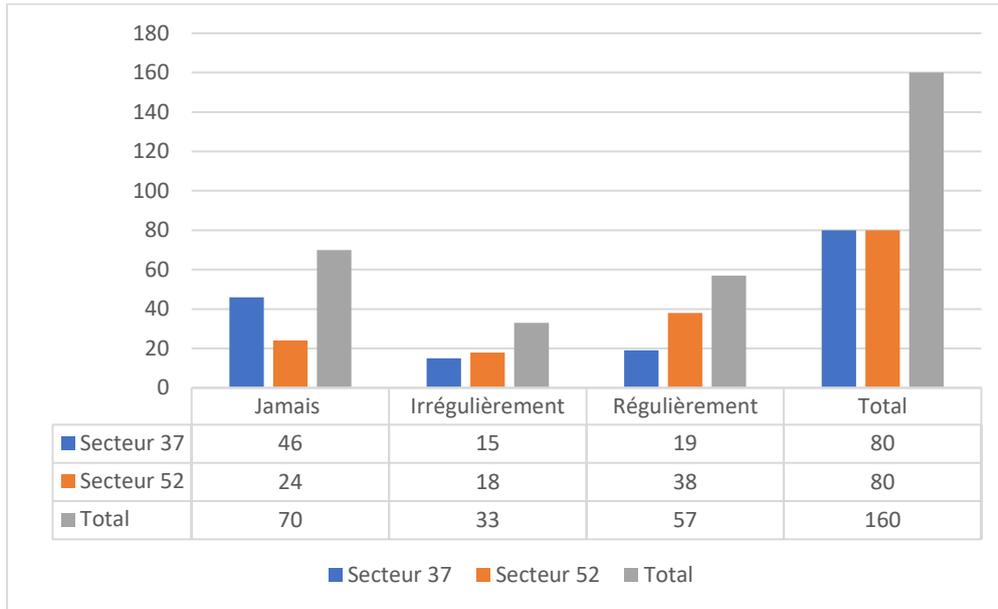
L'analyse du tableau 16 de l'annexe permet de comparer l'abstention électorale des jeunes des deux secteurs concernés par l'étude et de vérifier l'existence d'un lien entre cette abstention et les caractéristiques socio-économiques d'une localité donnée. En rappel, le secteur 37 est un quartier pauvre, tandis que le secteur 52 est habité par des citoyens de classe moyenne. Il résulte des données qu'en matière d'abstention permanente, le secteur 37 enregistre le taux le plus élevé, puisque sur soixante (60) jeunes qui n'ont jamais voté, quarante (40) sont au secteur 37 et vingt-quatre (24) au secteur 52, soient des taux d'abstention respectifs de 65,71 % et de 34,28 %. Ce constat est illustratif de la précarité économique des jeunes du secteur 37 dont la majorité est sans emploi<sup>33</sup>. Par contre, le secteur 52 enregistre le plus fort taux d'abstention intermittente qui est de 54,54 % contre 45,46 % pour le secteur 37.

Pour ce qui est de la régularité dans la participation, le secteur 52 est en tête avec un taux de 66,67 % contre 33,33 % pour le secteur 37, ce qui s'explique par l'importance numérique des travailleurs du secteur 57 par rapport à ceux du secteur 37<sup>34</sup>. Ces résultats montrent que l'occupation professionnelle et l'intégration socio-économique sont des facteurs importants de la participation électorale. La pauvreté quant à elle est un phénomène qui est à l'origine de l'abstention électorale dans certaines zones du pays. La figure ci-après renseigne sur l'abstention des enquêtés selon leur secteur de résidence.

---

<sup>33</sup> Il y'a une grande zone non aménagée, communément appelée « zone non lotie » au secteur 37 où la plupart des jeunes y habitent. De même, parmi les trente chômeurs que nous avons interrogés, dix-neuf sont du secteur 37 où le taux de chômage semble plus élevé qu'au secteur 57.

<sup>34</sup> Les travailleurs, selon la présente étude sont l'une des catégories professionnelles enclines au vote.



**Figure 8 :** Taux d'abstention électorale selon le secteur de résidence

### 3.1.2. Les déterminants politiques de l'abstention électorale des jeunes

Cette partie est consacrée à l'examen de la corrélation entre la qualité de l'offre politique, le désintérêt des jeunes vis-à-vis de l'activité politique et leur abstention aux élections politiques.

#### - La qualité de l'offre politique

Selon l'approche psychologique du vote, l'identification partisane est un déterminant du vote, c'est-à-dire que les militants des partis politiques sont plus disposés à voter que les citoyens non affiliés à un parti politique. De même, l'approche économique du vote fait de la qualité de l'offre politique un facteur susceptible d'influencer la participation ou l'abstention électorale, en fonction des promesses ou bilans des candidats. Mais cette affiliation politique est en partie conditionnée par la qualité de l'offre politique et la confiance que les jeunes placent aux hommes politiques.

Le tableau 11 joint en annexe illustre le lien entre l'abstention électorale et la perception des jeunes vis-à-vis de l'activité politique. La lecture de ce tableau laisse apparaître une corrélation entre la qualité de l'offre politique, c'est-à-dire la perception qu'ont les jeunes vis-à-vis des projets de société des candidats et l'abstention électorale. En effet, parmi les jeunes qui n'ont jamais voté, 58,57 % d'entre eux perçoivent la politique comme n'étant pas du tout honorable. Toutefois, le niveau d'abstention diminue au fur et à mesure que ce jugement devient positif,

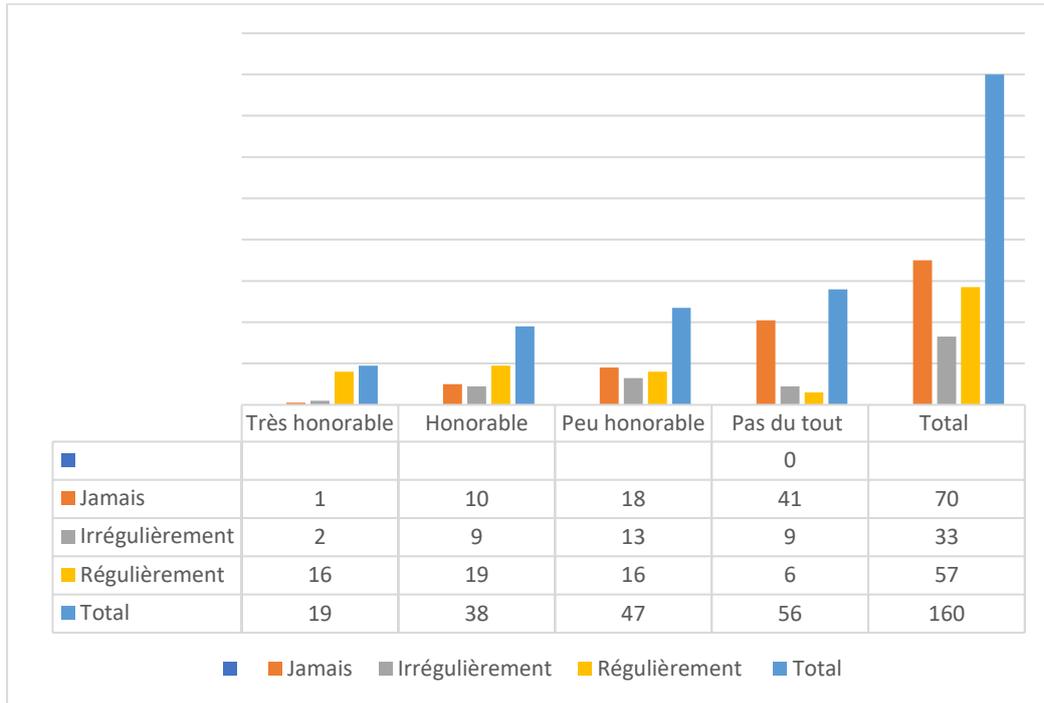
puisque 25,72 % des abstentionnistes permanents considèrent la politique comme étant peu honorable. Par contre, les enquêtés qui ont un jugement positif de la politique s'abstiennent moins, étant donné que c'est 1,43 % des enquêtés qui estiment que la politique est très honorable et 14,28 % de ceux qui disent qu'elle est honorable qui n'ont jamais voté.

Par ailleurs, les jeunes qui s'abstiennent de façon intermittente se retrouvent parmi ceux qui ont un regard négatif de l'activité politique : 39,39 % des abstentionnistes intermittents estimant que la politique est peu honorable et 27,27 % d'entre eux percevant l'activité politique comme n'étant pas du tout honorable. Par contre, les enquêtés qui votent de façon régulière ont une bonne perception de l'activité politique, en ce sens que 61,40 % d'entre eux la considère honorable.

De ce qui précède, la mauvaise qualité de l'offre politique apparaît comme un déterminant de l'abstention électorale des jeunes, ceux qui ont un regard négatif de l'activité politique étant aussi les plus abstentionnistes. L'effritement de la confiance entre les jeunes et les hommes politiques est aussi explicatif de cette situation. Comme le souligne Ouedraogo (2020) à propos des campagnes pour les élections présidentielle et législatives de 2020, « *la campagne électorale était en déphasage avec les enjeux fondamentaux qui préoccupent aujourd'hui le pays. On a assisté à une forme de clientélisme et on n'avait pas la confrontation véritable de projets de société* »<sup>35</sup>. Cette situation met des jeunes dans l'incertitude quant à la bonne foi des hommes politiques comme l'exprime un des jeunes interrogés en ces termes : « *je préfère rester dans ma petite entreprise et gagner mon pain quotidien que de gaspiller mon temps en donnant ma voix à des hommes de mauvaise foi et sans scrupules* ». Ces propos sont symptomatiques de la gravité de la crise de confiance entre les jeunes et les politiques burkinabè. Le tableau 17 et la figure ci-après illustrent le rapport entre la perception de l'activité politique et la participation électorale.

---

<sup>35</sup><https://information.tv5monde.com/video/presidentielle-au-burkina-faso-la-transparence-doit-guider-les-elections-pour-qu-puisse-les>

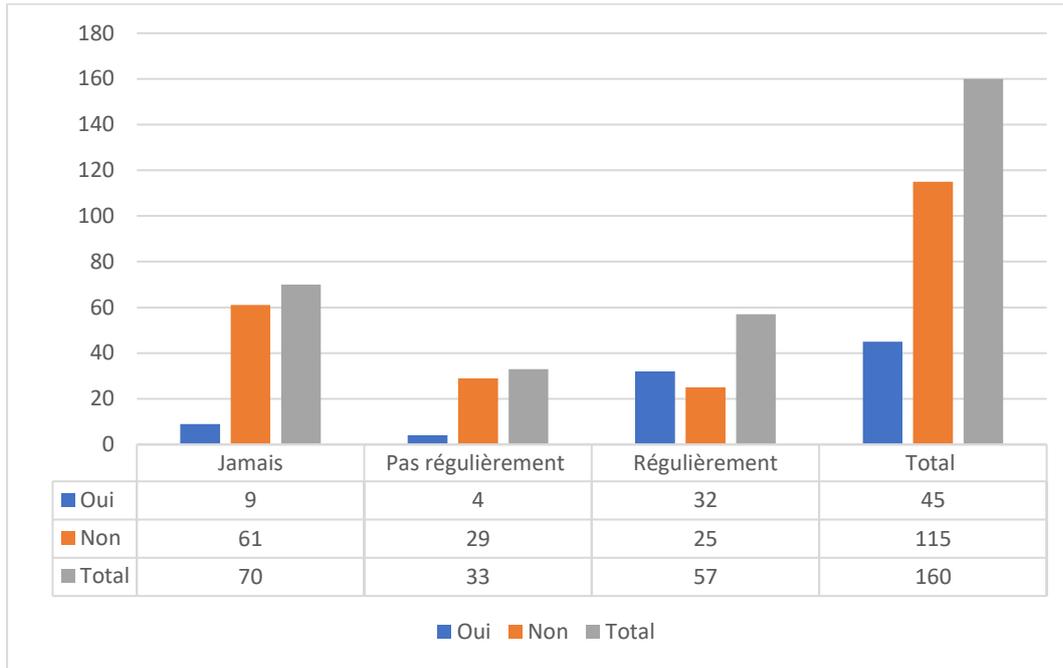


**Figure 9 :** Rapport entre la perception de l'activité politique et l'abstention électorale

**- *L'identification partisane et le désintéret pour la politique***

La principale raison évoquée par les jeunes pour ne pas s'engager en politique est la médiocrité de l'offre politique. Le tableau 10 en annexe donne la répartition des jeunes selon leur appartenance politique, tandis que le tableau 18 illustre le rapport entre l'identification partisane et l'abstention électorale. Il en ressort que parmi les jeunes qui n'ont jamais voté, 87,14 % n'appartiennent à aucun parti politique, contre 12,86 % qui militent dans des partis politiques. Le même constat est fait chez les jeunes qui ne votent pas régulièrement, puisque 87,87 % de ces derniers ne se réclament d'aucun parti politique contre 12,13 % qui militent dans des partis politiques. Par contre, 56,14 % des enquêtés qui votent de façon régulière militent dans des partis politiques contre 43,86 % qui ne militent dans aucun parti politique.

De ce qui précède, il apparaît que le militantisme politique apparaît ainsi comme un déterminant de la participation électorale et le désintéret pour l'activité politique comme un facteur de l'abstention électorale. D'ailleurs, nombreux sont les jeunes qui évoquent l'absence de bonne foi des politiques et la faible représentativité des jeunes dans les instances dirigeantes des partis comme des motifs de leur abstention. Le graphique ci-dessous montrent le rapport entre l'appartenance politique et l'abstention électorale.



**Figure 10** : Rapport entre l'appartenance politique et l'abstention électorale

### 3.2. Les facteurs institutionnels de l'abstention électorale des jeunes

Des facteurs liés au système politique et au système électoral démotivent les jeunes dans l'expression de leur citoyenneté ou entravent leur participation électorale. Il s'agit de l'absence de crédibilité et de sincérité des élections (3.2.1.), du déficit de l'offre d'éducation civique et électorale (3.2.2.) et de l'inaccessibilité des documents d'inscription sur la liste électorale (3.2.3).

#### 3.2.1. L'absence de crédibilité et de sincérité des élections

La sincérité et la crédibilité des élections renvoient à la transparence dans l'organisation des élections et à l'égalité entre les citoyens en termes de participation politique. Pour ce qui est du manque de transparence, elle est due à des maux tels que le clientélisme, la corruption et le défaut de plafonnement du financement privé des élections.

##### - Le clientélisme et la corruption électorale

Le clientélisme et la corruption électorale sont des déficiences du système politique burkinabè qui réduisent la participation des jeunes aux élections politiques.

En ce qui concerne le clientélisme, il décrit des rapports informels de pouvoir entre deux (02) personnes ou deux (02) groupes de personnes de statuts inégaux basés sur l'échange de ressources, l'un bénéficiant d'un avantage politique plus important que l'avantage matériel

qu'il donne à l'autre. En matière électorale, il met en relation l'acteur politique, considéré comme le supérieur, qui accorde des ressources aux électeurs et qui reçoit en contrepartie des faveurs sous forme de soutien ou de services. Les électeurs sont considérés inférieurs à l'acteur politique puisqu'ils constituent une clientèle politique. Ce type de pratique est qualifié de clientélisme de masse par Walle (2011) et consiste en « *l'utilisation des ressources étatiques pour fournir des emplois et des services à de vastes clientèles politiques* »<sup>36</sup>. Il accorde un privilège aux partis politiques majoritaires qui disposent de l'appareil étatique pour échanger des postes de nomination ou d'autres services contre les suffrages des électeurs. Ce « fléau » démotive certains jeunes que nous avons interrogés qui estiment que les résultats des élections au Burkina Faso sont généralement connus à l'avance et que le seul enjeu pour le parti au pouvoir reste l'ampleur de sa victoire.

Pour ce qui est de la corruption électorale, elle est monnaie courante dans le landerneau politique burkinabè et tend à devenir une norme pour la conquête de l'électorat. C'est à ce propos que Natielse affirme que « *la corruption du système politique burkinabè a fini par convaincre de nombreux électeurs et citoyens de l'inutilité des élections et de la participation citoyenne. D'où le désenchantement de nombreux individus de nos jours* »<sup>37</sup>. Pour illustrer cette affirmation, sur les soixante-dix jeunes (70) qui n'ont jamais voté dans le cadre de notre étude, cinquante-huit (58) affirment qu'ils ne voteront que lorsqu'il y aura la transparence dans l'organisation des élections.

#### - **Le défaut de plafonnement du financement des élections**

Au Burkina Faso, les dépenses de campagne ne sont pas plafonnées, laissant la latitude aux candidats d'utiliser des fonds privés et des dons pour la conquête de l'électorat. Cette situation est source de corruption, de clientélisme et d'achats de conscience, compromettant du même coup l'égalité de chances entre les candidats qui ne disposent pas des mêmes capacités de financement. Par conséquent, la sincérité des élections se trouve biaisée dans la mesure où les subventions publiques prévues par la législation pour les dépenses de

---

<sup>36</sup> Nicolas van De Walle, « Sortir du néo-patrimonialisme : démocratie et clientélisme dans l'Afrique contemporaine », in Daniel C. Bach et Mamoudou Gazibo (dir.), *L'État néopatrimonial : Genèse et trajectoires contemporaines*, Ottawa, Les Presses de l'Université d'Ottawa, 2011, p. 156-157.

<sup>37</sup> Kouléga Julien Natielse, *Le Burkina Faso de 1991 à nos jours : entre stabilité politique et illusionnisme démocratique*, Paris, Université Bordeaux Segalen, page 344.

campagne ne sont que des fonds subsidiaires pour certains partis politiques. Comme l'affirme Natielse, « *les élections sont des occasions privilégiées pour déverser toute une fortune dans le jeu politique afin de séduire un électorat gangrené par la misère et les difficultés. À ce jeu, seuls les candidats et les partis politiques capables de détenir d'importantes ressources obtiennent les suffrages des électeurs* »<sup>38</sup>. Cette réalité explique l'abstention de beaucoup de jeunes qui disent qu'ils ne gaspilleront pas leur énergie et leur argent pour participer à des élections dont les résultats sont connus à l'avance. Mais cette situation résulte aussi de l'insuffisance de l'offre d'éducation civique et électorale.

### **3.2.2. Le déficit de l'offre d'éducation civique et électorale**

Selon le Réseau du savoir électoral, « *l'éducation électorale a essentiellement pour but de s'assurer que les électeurs sont prêts à prendre part au processus électoral en plus d'être désireux et capables de le faire (...); qu'ils comprennent le processus et ont confiance que celui-ci est approprié et efficace pour choisir des gouvernements* »<sup>39</sup>. Elle permet aux électeurs de maîtriser les procédures de vote, ainsi que les finalités des élections pour choisir les candidats en lice de manière judicieuse. L'éducation électorale impacte donc la participation électorale, en ce sens qu'elle permet à l'électeur d'opérer des choix réfléchis. De plus, elle influe sur l'enrôlement des jeunes et des femmes qui est faible comme l'indique le rapport de l'audit sur le fichier électoral réalisé par vingt-deux experts en octobre 2020. Ce rapport révèle que « *le taux d'enrôlement, situé autour de 63,2 % de la population cible, est particulièrement marqué par une sous-représentativité chronique des jeunes et des femmes, depuis 2014* »<sup>40</sup>. Pour analyser l'influence du déficit de l'éducation électorale sur l'abstention électorale, le phénomène des bulletins nuls et le désintérêt des jeunes pour la politique sont des éléments à prendre en considération.

D'abord, le phénomène des bulletins nuls peut être perçu comme un effet direct de ce déficit. C'est à ce propos que l'introduction du bulletin unique par le code électoral en 2001 a été controversée, ses détracteurs arguant la non maîtrise des procédures de vote par les électeurs comme l'une des causes des bulletins invalides. D'ailleurs, c'est ce que le Conseil

---

<sup>38</sup> Idem, page 338

<sup>39</sup> Réseau du savoir électoral (ACE), L'Encyclopédie ACE : Éducation civique et électorale, ACE, 2012, page 28

<sup>40</sup> Communiqué de presse de l'audit indépendant du fichier électoral du Burkina Faso réalisé du 7-21 octobre 2020, Union Africaine-Organisation Internationale de la Francophonie, page 3.

constitutionnel a laissé entendre dans son procès-verbal relatif à la proclamation des résultats définitifs de l'élection présidentielle de 2005, en affirmant que des membres de bureaux de vote auraient influencé les choix de certains électeurs en tentant de leur expliquer les procédures de vote<sup>41</sup>. Ces suffrages non exprimés (bulletins nuls) représentent une proportion non négligeable du nombre des suffrages exprimés à chaque élection. A titre d'illustration, ils ont représenté 4,14 % de l'ensemble des suffrages exprimés à l'élection présidentielle de 2005, soit presque le double des voix obtenues par le candidat Tahirou BARRY arrivé 5<sup>ème</sup> à l'issue de la proclamation des résultats. S'il est évident que le phénomène des bulletins nuls peut être perçu comme une forme de protestation du fait de l'inexistence du bulletin blanc, il n'en demeure pas moins que des électeurs ne maîtrisent toujours pas les procédures de vote. Pour s'en convaincre, le Centre pour la Gouvernance Démocratique (CGD) a mis en place des groupes de discussions en 2009 qui ont confirmé « *l'incompétence des électeurs, d'une part et le vote protestataire, d'autre part, comme les deux (02) principaux facteurs explicatifs du nombre relativement important des bulletins nuls* »<sup>42</sup>. Cette incompétence est liée à la non maîtrise du bulletin unique par des électeurs qui n'arrivent pas à distinguer les signes distinctifs des partis politiques. De plus, le nombre pléthorique de ces partis lors des élections législatives et municipales crée la confusion chez certains électeurs.

Ensuite, l'influence du déficit de l'éducation électorale sur l'abstention des jeunes se manifeste par le désintérêt de ces derniers pour la politique. Cette situation a comme conséquences entre autres le faible taux d'enrôlement de ces jeunes sur la liste électorale, leur forte abstention au vote et le vieillissement de la classe politique. C'est la conclusion à laquelle sont parvenus les participants à l'atelier sur la participation politique des jeunes, organisé par la CENI et le Programme des Nations Unis pour le Développement (PNUD) les 27 et 28 avril 2021 à Ouagadougou, dans le cadre du Projet d'appui aux processus électoraux (PAPE). Cet atelier souligne l'abstention électorale et la faible représentativité des jeunes aux instances de décision comme des effets de l'insuffisance des actions d'éducation électorale.

---

<sup>41</sup> L'Observateur-Paalga, n°6527, 28 novembre 2005 ; L'Opinion, n° 425, 30 novembre-6 décembre 2005

<sup>42</sup> Centre pour la Gouvernance Démocratique, *la participation électorale au Burkina Faso : analyse quantitative et qualitative*, 2008, pages 21.

Toutefois, les acteurs chargés de l'éducation civique et électorale ne disposent pas de ressources financières suffisantes pour mener des campagnes de sensibilisation et de conscientisation efficaces pour plusieurs raisons.

Primo, les actions réalisées par ces acteurs que sont la CENI, les partis politiques et la société civile sont ponctuelles. De même, elles ne sont visibles que pendant les périodes préélectorales et limitées dans l'espace, les zones rurales n'ayant pas été pas suffisamment concernées. A titre illustratif, l'action phare menée par la CENI, dénommée « *enrôle ton 18 ans* » a impliqué des partis politiques et des OSC avec comme canaux de communication les affiches publicitaires et le réseau social Facebook. Si cette campagne a eu le mérite de motiver des jeunes citoyens, ceux des zones rurales ont été marginalisés en raison entre autres de la défaillance de la connexion internet dans ces zones. Cependant, cette faiblesse de la CENI qui est consubstantielle à l'insuffisance de ses ressources financières qui lui ont été allouées a d'ailleurs été relevée dans le rapport d'audit du fichier électoral réalisé en 2020<sup>43</sup>. Ce rapport recommande de « *renforcer budgétairement et structurellement certains services de la CENI, en particulier la direction de l'informatique et du fichier électoral, le service juridique, la direction en charge de l'éducation citoyenne et la direction de la communication* »<sup>44</sup>.

Secundo, les partis politiques ont une grande responsabilité en matière d'éducation électorale. Paradoxalement, les membres des bureaux nationaux de ces partis que nous avons interviewés affirment qu'ils n'ont pas initié des campagnes d'éducation électorale à l'endroit des jeunes à l'occasion des élections couplées présidentielle et législatives de 2020. Toutes les actions menées l'ont été dans le cadre de la campagne précitée « *enrôle ton 18 ans* » qui n'a concerné qu'une partie du territoire national.

Tertio, le rôle des OSC en matière électorale est de suppléer la CENI et les partis politiques dans la sensibilisation des citoyens à participer aux consultations électorales. Au Burkina Faso, la société civile est composite et regroupe les communautés religieuses, la chefferie coutumière et les associations de développement. Pourtant, deux (02) principaux facteurs

---

<sup>43</sup>Ce rapport a été réalisé du 7 au 21 octobre 2020 par un comité ad hoc de vingt-deux (22) experts et personnalités, à la suite d'une requête formulée le Gouvernement burkinabè auprès de l'Organisation Internationale de la Francophonie (OIF) et de l'Union Africaine (UA)

<sup>44</sup> Communiqué de presse de l'audit indépendant du fichier électoral du Burkina Faso réalisé du 7 au 21 octobre 2020, Union Africaine-Organisation Internationale de la Francophonie, page 3.

compromettent l'efficacité de ces organisations, à savoir le manque de synergie de leurs actions et la problématique de leur financement.

En effet, à partir de 2014, on a constaté une prolifération de ces organisations due, d'une part, aux mesures sociales prises par le Gouvernement au profit du secteur informel et des associations de développement et, d'autre part, à la volonté de certains citoyens de contrecarrer la modification de l'article 37 de la Constitution du 11 juin 1991 sur la limitation du mandat présidentiel. Néanmoins, si cette variété peut être perçue comme une force, le défaut de synergie entre les actions de ces acteurs les empêche de jouer pleinement leur rôle de conscientisation et de sensibilisation des électeurs. Comme le souligne le rapport de l'Indice CIVICUS<sup>45</sup> de la société civile du Burkina Faso, le défaut de synergie est une « *faiblesse structurelle de la société civile nationale qui l'empêche, notamment, de constituer les forces de plaidoyer, de proposition et de médiation efficaces dont a besoin toute démocratie en consolidation* »<sup>46</sup>. Cette faiblesse réduit considérablement le nombre d'organisations capables de supporter les charges liées à leur fonctionnement et à la mise en œuvre de leurs activités. Aux élections couplées présidentielle et législatives de 2020, environ huit (08) OSC ont réellement mené des actions significatives de sensibilisation des électeurs, ce qui est insuffisant à notre avis.

Le deuxième facteur de l'inefficacité de la société civile est l'absence de mécanisme de financement bien que cette question ait fait l'objet d'un sous thème lors du cadre de concertation et de dialogue Etat/OSC en 2015. Jusqu'à ce jour, ce sont uniquement les organisations reconnues d'utilité publique qui bénéficient des subventions publiques dont la gestion est d'ailleurs contrôlée par l'Etat<sup>47</sup>. Cette situation handicape les OSC dans leurs actions qui sont obligées de recourir à des financements extérieurs pour assurer leur fonctionnement.

---

<sup>45</sup> CIVICUS est une alliance mondiale d'organisations de la société civile et d'activistes qui s'engagent à renforcer l'action citoyenne et la société civile dans le monde entier dont le siège social se trouve à Johannesburg.

<sup>46</sup> Rapport de l'Indice CIVICUS de la Société Civile du Burkina Faso Première Étude Holistique de la Société Civile au Burkina Faso 2004-2008, Réseau des Organisations de la Société Civile pour le Développement (RÉSIDE), page 116

<sup>47</sup> <https://lesechosdufaso.net/societe-civile-qui-finance-les-osc-du-burkina/>

### **3.2.3. Les obstacles administratifs et culturels**

Pour ce qui est des obstacles administratifs, il importe de préciser que l'étude confirme l'abstention de jeunes pour défaut de carte d'électeur, d'acte de naissance ou de carte nationale d'identité, nécessaires à leur inscription sur la liste électorale. A titre d'exemple, douze (12) des cent quatre-vingt (180) jeunes interrogés n'ont pas pu s'enrôler parce qu'ils ne disposaient pas d'acte de naissance ou de pièce d'identité. Cette situation résulte de la défaillance du système d'état civil qui ne permet pas l'enregistrement systématique des faits et statistiques d'état civil.

Par ailleurs, le système d'identification burkinabè souffre de la centralisation de l'organe en charge de l'établissement de la carte nationale d'identité, en l'occurrence l'Office national d'identification (ONI). Si des efforts sont faits pour doter les régions d'antennes, il n'en demeure pas moins que les distances entre certains villages et leurs chefs-lieux de région sont parfois éloignées. Toute chose qui démotive certains villageois, surtout le temps mis pour la délivrance de carte est généralement long. De plus, le coût de la carte nationale d'identité qui est de deux mille cinq cents (2.500) francs CFA explique cette démobilisation. En tout état de cause, la faible inscription des jeunes sur le fichier électoral ne peut être analysée seulement sous l'angle de leur désintéressement vis-à-vis de la politique. Il importe donc de trouver des mécanismes pour que chaque Burkinabè se dote d'un acte de naissance et d'une carte d'identité.

Pour ce qui est des obstacles culturels, il importe de préciser que les pesanteurs socio-culturelles ont un impact positif sur la participation politique des jeunes et par ricochet leur participation électorale. Cet impact se manifeste principalement au moment des prises de décisions dans la société dont le pouvoir est principalement réservé au chef de famille. En effet, le patriarcat qui est en vigueur au Burkina Faso et dans beaucoup de pays africains formate et conditionne les jeunes dans le suivisme, étant entendu que leurs engagements politique, économique et même religieux sont dictés par le chef de famille. Cette réalité, dont les principales victimes sont les femmes impacte aussi les jeunes qui ne doivent presque de façon inconditionnelle à leurs parents, ce qui impacte leur participation politique. La conséquence de cette situation sur le plan social est la relégation des femmes et des jeunes

au dernier plan sur le politique. De ce fait, nombreux sont les jeunes qui ne s'engagent pas politiquement du fait de l'influence des leurs chefs de famille.

Par ailleurs, l'une des conséquences du patriarcat sur la participation électorale des jeunes est leur faible participation politique qui est consubstantielle au manque de volonté des hommes politiques de promouvoir les jeunes dans les partis politiques. Ces hommes politiques estiment que les jeunes doivent prendre le temps d'apprendre de leurs aînés avant d'être responsabilisés, ce qui est de nature à effriter leur engagement politique et du même coup leur participation électorale.

En somme, l'analyse des données de l'enquête ont permis de déceler les facteurs de l'abstention électorale des jeunes qui se résument aux déterminants socio-démographiques, politiques, institutionnels, administratifs et culturels. Il convient donc de trouver des pistes de solutions pour lever les obstacles qui les démotivent dans l'expression de leur devoir citoyen.

## **Chapitre 4. Recommandations pour une meilleure participation électorale des jeunes**

De l'analyse des déterminants de l'abstention des jeunes aux élections politiques, il est nécessaire d'opérer des réformes susceptibles de créer un environnement électoral favorable à leur participation électorale (4.1), tout en accentuant leur culture démocratique à travers des programmes d'éducation électorale (4.2).

### **4.1. La création d'un environnement électoral favorable à la participation électorale**

La création d'un environnement favorable à la participation électorale des jeunes passe par la crédibilisation du jeu électoral 4.1.1) et l'amélioration de l'offre électorale (4.1.2).

#### **4.1.1. La crédibilisation du jeu électoral**

La crédibilisation du jeu électoral est une condition sine qua non pour susciter l'engouement des jeunes pour les processus électoraux. Pourtant, plusieurs facteurs compromettent la crédibilité et la sincérité du système politique burkinabè telles que la dépendance des institutions en charge de la gestion des élections et le défaut de réglementation du financement privé des campagnes électorales.

Tout d'abord, la problématique de la dépendance des institutions en charge de la gestion des élections reste l'un des reproches fait au système électoral par les jeunes. Au Burkina Faso, les principaux organes qui interviennent dans l'organisation et la gestion des élections politiques sont la CENI, le Conseil constitutionnel, le Conseil d'Etat et les tribunaux administratifs. Si le Conseil d'Etat et les tribunaux administratifs jouissent d'une relative indépendance, la CENI et le Conseil constitutionnel restent dépendants vis-à-vis de l'Etat quand on analyse leur composition et le mode de désignation de leurs membres.

A la question de la composition, qu'il s'agisse de la CENI ou du Conseil constitutionnel, la nomination de leurs présidents est de nature à limiter leur indépendance, en ce sens qu'elle ne respecte pas les principes d'équité et de neutralité, censés régir leur fonctionnement. La composition tripartite<sup>48</sup> de la CENI a été instauré dans le but de trouver un équilibre dans les

---

<sup>48</sup> Conformément à l'article 5 de la loi n° 014-2001/AN du 3 juillet 2001 portant code électoral, ensemble ses modificatifs et textes d'application, les membres de la CENI sont répartis ainsi qu'il suit : 5 membres de la majorité, 5 membres de l'opposition et 5 membres de la société civile.

rapports de force entre l'opposition et la majorité présidentielle. Toutefois, la neutralité des acteurs de la société civile a été remise en cause à plusieurs reprises, engendrant parfois des crises internes. La dernière crise en date est consécutive à la désignation, en juillet 2021, du représentant de la chefferie coutumière qui aspirait au poste de président de la commission. Toutefois, ce dernier a été récusé par le chef de file de l'opposition politique, qui dénonce son appartenance au parti au pouvoir ; toute chose qui a entraîné un blocage dans le processus de désignation des membres de l'institution. Il a fallu l'intervention du Président du Faso pour résorber la crise en convaincant le représentant de la chefferie coutumière de renoncer à son projet. Au-delà de sa composition, la CENI doit être dotée d'une véritable autonomie financière, sa dépendance par rapport à l'Etat pouvant être source de chantage du pouvoir politique. Aussi, faudrait-il accorder à l'institution un pouvoir réglementaire comme au Ghana où la commission électorale dispose d'un pouvoir de contrôle des activités des partis politiques et de vérification de leurs comptes.

Quant au Conseil constitutionnel, sa composition ainsi que le mode de désignation de ses membres laissent entrevoir une volonté de le placer dans une situation de dépendance vis-à-vis du pouvoir d'Etat. En effet, ce conseil de dix (10) membres est composé de trois (03) magistrats nommés par le Président du Faso sur proposition du Ministre de la Justice ; trois (03) personnalités nommées par le Président du Faso ; trois (03) personnalités nommées par le Président de l'Assemblée nationale, en plus du Président du conseil qui est nommé par le Président du Faso<sup>49</sup>. Hormis les trois (03) magistrats professionnels, les sept (07) autres membres sont désignés par des personnalités du même parti politique. Même si ces derniers bénéficient relativement d'un statut protecteur, car étant nommés pour un mandat unique de neuf (09) ans, le président quant à lui est exposé à des risques de manipulation, étant donné que la durée de son mandat n'est pas déterminée.

Aussi, un mandat unique à durée déterminée de cinq (05) ans non renouvelable serait-il un gage de sérénité pour le Président du Conseil constitutionnel afin d'éviter qu'il ménage le Chef de l'Etat dans le but de maintenir son poste. Pour ce qui est de la CENI, l'Etat doit veiller au respect des principes de neutralité et d'impartialité qui doivent guider la désignation et le

---

<sup>49</sup>Article 2 de la loi N°11-2000/AN du 27 avril 2000 portant composition, organisation, attributions et fonctionnement du Conseil constitutionnel et procédure applicable devant lui

comportement des membres de la société civile et à accorder une plus grande indépendance financière à l'institution.

Ensuite, la sincérité des élections est parfois biaisée et dénoncée par de nombreux jeunes en raison du défaut de réglementation du financement privé et du plafonnement des dépenses de campagne. Sur ce point, la transparence dans l'utilisation des fonds privés est remise en cause puisqu'aucun plafonnement n'est prévu, encore que le contrôle effectué par la Cour des comptes ne concerne que les fonds publics. Cette situation pervertit les règles de compétition électorale, accentuée par les faveurs du parti au pouvoir qui dispose de moyens pour instaurer un clientélisme en sa faveur. Or, dans la plupart des pays, des obstacles juridiques limitent la participation politique des jeunes et entravent leur participation électorale. Au Burkina Faso, le caractère dérisoire des fonds publics alloués aux candidats les oblige à recourir au financement privé pendant les campagnes électorales, ce qui constitue un obstacle pour les jeunes qui ne disposent pas des mêmes capacités financières que leurs aînés.

Aussi, dans la perspective de contribuer à la moralisation de la vie politique, le législateur devra-t-il légiférer sur le plafonnement des dépenses de campagne et les contributions des personnes privées. Cet encadrement aura le mérite de fixer un minimum de conditions d'égalité entre les candidats et d'établir une transparence financière dans les compétitions électorales. C'est d'ailleurs dans ce sens que LOADA et IBRIGA soutiennent que « *le souci d'équité dans les conditions de compétition a totalement été perdu de vue au profit de la seule préoccupation de l'équitable répartition des fonds publics* ». <sup>50</sup> Cette légifération ne suffit pas à elle seule cependant à régler le problème de l'abstention électorale, les partis politiques doivent aussi améliorer leurs offres politiques pour séduire les jeunes.

#### **4.1.2. L'amélioration de l'offre politique**

L'amélioration de la qualité de l'offre politique est une condition incontournable pour susciter l'engagement des jeunes en matière de participation électorale, en ce sens qu'elle permet d'établir une certaine confiance entre les électeurs et les acteurs de la vie politique. Comme le montre notre étude, la mauvaise qualité de l'offre politique influe sur l'abstention électorale des jeunes, de sorte que ceux qui ont une mauvaise perception de l'activité

---

<sup>50</sup> LOADA (A.M.G) et IBRIGA (L.M), Droit constitutionnel et institutions politiques, Ouagadougou, Presses Africaines, 2007, p.234

politique ne participent pas ou participent irrégulièrement aux élections. Ces derniers décident de voter ou de ne plus voter en fonction de la pertinence des projets de société des candidats.<sup>51</sup> De ce fait, pour convaincre les « abstentionnistes conjoncturels » à participer de façon constante aux élections, les partis politiques doivent améliorer la qualité de leurs offres politiques et communiquer convenablement sur leurs réalisations et promesses électorales. La campagne électorale pour l'élection présidentielle de 2020 illustre ce défaut de communication des partis politiques, la majorité des candidats ayant passé le temps à critiquer les programmes de leurs adversaires plutôt que des siens. Cette situation crée la confusion chez les jeunes qui peinent à s'identifier à des personnalités politiques, capables de prendre en compte leurs préoccupations.

En somme, les hommes politiques, notamment les candidats aux élections doivent avoir des projets de société pertinents et inspirer les jeunes, de sorte à susciter leur engagement à leur participation électorale. Mieux, il faut une véritable culture démocratique à travers la promotion d'une éducation électorale et le renouvellement de la classe politique pour résorber le problème de l'abstention électorale des jeunes.

#### **4.2. La promotion de la culture démocratique des jeunes**

La culture démocratique est un processus primordial à considérer dans l'analyse de l'abstention électorale des jeunes dont l'éducation civique et électorale (4.2.1) et le renouvellement de la classe politique (4.2.2) sont des conditions incontournables.

##### **4.2.1. La promotion de l'éducation civique et électorale des jeunes**

Comme indiqué plus haut, l'ignorance est une des causes de l'importance des bulletins nuls et, dans une moindre mesure, de la non inscription d'électeurs sur la liste électorale. Pour résoudre ce problème, la CENI doit intensifier la sensibilisation et la formation des électeurs afin qu'ils maîtrisent les procédures de vote et les avantages liés au vote et au bulletin unique. Ainsi, l'élaboration et la mise en œuvre d'une stratégie nationale d'éducation civique et électorale est indispensable pour promouvoir une citoyenneté active et responsable des jeunes. Cette stratégie doit inclure des programmes d'éducation civique dans les

---

<sup>51</sup> 58,57 % perçoivent l'activité politique comme n'étant pas du tout honorable.

établissements scolaires et universitaires, centrés sur la citoyenneté active, étant entendu que les jeunes les moins âgés sont les plus abstentionnistes.

Par ailleurs, cette stratégie contribuera, durant les périodes préélectorales, à lever certains obstacles administratifs liés aux difficultés d'établissement d'actes de naissance et de cartes d'électeurs. A ce propos, l'Etat doit, de concert avec le Ministère de l'administration territoriale et de la décentralisation et l'Office national d'identification, organiser, avant chaque élection, des opérations de délivrance d'actes de naissance et de cartes d'identité à des coûts accessibles à tous les citoyens. Le tableau ci-dessous illustre une ébauche de thématiques susceptibles d'être abordées dans le cadre de l'élaboration de la stratégie d'éducation civique et électorale<sup>52</sup>.

---

<sup>52</sup> Ces thématiques sont inspirées de la stratégie nationale d'éducation civique électorale et de sensibilisation malgache adoptée en 2016 dont l'objectif général est de préparer les électeurs aux différentes consultations électorales.

**Tableau 1 : Ebauche de thématiques sur l'éducation électorale**

Périodes d'activité	Thèmes appropriés	Activités/Sous thèmes	Responsables	Stratégies	Résultats attendus
<b>Période préélectorale</b>	Maitrise des processus électoraux	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Organisation d'audiences foraines de délivrance d'actes de naissance et de cartes nationales d'identité</li> <li>▪ -Enrôlement des électeurs potentiels</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Commission électorale nationale (CENI)</li> <li>▪ Office national d'identification (Oni)</li> <li>▪ Organisations de la société civile (OSC)</li> <li>▪ Partenaires Techniques et Financiers (PTF)</li> </ul>	1.Animation à la base (théâtres, conférences publiques...) 2.Spots publicitaires 3.Emissions radiophoniques et télévisées	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Enrôlement massif des électeurs potentiels, notamment les jeunes et les femmes</li> </ul>
<b>Période électorale</b>	Education électorale	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Appui à la localisation des bureaux de vote par les électeurs</li> <li>▪ Sensibilisation sur les avantages du vote</li> <li>▪ Sensibilisation sur les procédures de vote</li> <li>▪ Formation sur l'exercice des recours</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Commission électorale nationale indépendante (CENI)</li> <li>▪ Organisations de la société civile (OSC)</li> <li>▪ Partenaires Techniques et Financiers (PTF)</li> </ul>		<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Connaissances des devoirs citoyens</li> <li>▪ Activation d'une conscience citoyenne</li> <li>▪ Participation massive des jeunes aux élections</li> </ul>
<b>Période postélectorale</b>	Education à la citoyenneté	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Tolérance</li> <li>▪ Esprit de civisme</li> <li>▪ Paix sociale</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Commission électorale nationale indépendante</li> <li>▪ Organisations de la société civile (OSC)</li> <li>▪ Partenaires Techniques et Financiers (PTF)</li> </ul>		<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Recours aux moyens juridiques pour les irrégularités liées aux élections</li> <li>▪ Intériorisation de la paix et de la tolérance par les citoyens</li> <li>▪ Disparition des violences électorales</li> </ul>

#### 4.2.2. Le renouvellement de la classe politique

Nonobstant l'insurrection populaire des 30 et 31 octobre 2014 qui a conduit à la chute du régime de l'ancien Président du Faso Blaise Compaoré, la classe politique burkinabè reste marquée par l'hégémonie des acteurs qui ont conduit le processus de transition démocratique en 1991. Pourtant, l'engagement politique des citoyens commande l'instauration de mécanismes transparents et alternatifs d'accession aux fonctions électives, en accordant les mêmes chances à tous les candidats. Les jeunes doivent singulièrement être au centre des objectifs de ces mécanismes dans la mesure où ils sont marginalisés par les partis politiques, au même titre que les femmes.

D'abord, une véritable politique de promotion des jeunes au sein des partis politiques est indispensable pour susciter leur engagement politique et, par ricochet, leur participation électorale. En effet, si les jeunes servent de « soldats politiques » à leurs partis pendant les périodes préélectorales et électorales, ils ne sont pas promus au sein des instances dirigeantes de ces partis, de sorte à leur conférer un pouvoir décisionnel. Cet accaparement de la vie politique par la « *vieille classe politique* » suscite l'indignation de certains jeunes dont la réaction est de s'abstenir à participer à l'animation de la vie politique et aux élections. Si l'existence de responsables chargés de la jeunesse est une réalité dans les partis politiques, leur influence reste minime. De même, d'autres parmi eux ne sont pas des jeunes, puisqu'ils ne se retrouvent pas dans la tranche d'âge définie par la Politique nationale de la jeunesse qui est de 15 à 35 ans. Aussi, les partis politiques doivent-ils accorder plus de responsabilités aux jeunes dans leurs instances dirigeantes, de sorte à susciter leur engagement vis-à-vis de l'activité politique, ce qui les motivera à voter et à mobiliser aussi leurs pairs à le faire.

Ensuite, au regard de la réticence des partis politiques à promouvoir la participation politique des jeunes, l'instauration de quota de jeunes dans la législation nationale sera une alternative à leur faible participation électorale. En effet, la discrimination positive au profit des femmes, à travers l'introduction du quota genre a indéniablement amélioré leur représentativité dans les instances décisionnelles. Une politique similaire centrée sur les jeunes contraindra aussi les partis politiques à leur accorder plus d'attention dans le positionnement des candidats aux scrutins proportionnels. A ce propos, des exemples de quotas de jeunes existent déjà dans les

ordonnancements juridiques de certains Etats tels que le Kenya, l'Ouganda et le Rwanda<sup>53</sup>. La législation ougandaise réserve par exemple cinq (05) sièges au Parlement aux représentants de la jeunesse. Au Rwanda, deux membres du Conseil national des jeunes sont représentés à la Chambre des députés et la loi électorale marocaine prévoit trente (30) sièges aux candidats de moins de quarante ans au Parlement<sup>54</sup>. Aussi, un quota de 30 % de jeunes sur les listes de candidatures aux élections législatives et municipales contribuera-t-elle à résoudre un tant soit peu la faible représentativité des jeunes dans les fonctions électives et à les galvaniser dans l'affirmation de leur citoyenneté.

En résumé, l'amélioration de la participation électorale des jeunes nécessite une approche holistique qui doit prendre en compte tous les acteurs chargés de la gestion et de l'accompagnement des processus électoraux. Cette approche doit créer des conditions favorables à des compétitions électorales transparentes et promouvoir la culture démocratique de la jeunesse burkinabè.

---

<sup>53</sup> Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD), *Améliorer la participation politique des jeunes à travers tout le cycle électoral : Guide de bonne pratique.*, janvier 2013, page 22.

<sup>54</sup> *Idem*

## Conclusion

Depuis la transition démocratique intervenue en 1991, le Burkina Faso a organisé, de façon discontinue, vingt-trois (23) élections politiques sans incidents majeurs. L'analyse de ces élections révèle une faible participation des électeurs qui varie d'un scrutin à un autre. Les élections référendaires et municipales mobilisent le plus les Burkinabè, tandis que les élections présidentielles et législatives connaissent les plus faibles taux de participation. Ces taux deviennent quasi insignifiants lorsqu'ils se rapportent au potentiel électoral, en raison du faible taux d'inscription sur la liste électorale. Une analyse approfondie de l'abstention électorale montre qu'elle est pilotée par les jeunes du fait de leur importance numérique. Pourtant, le désintéressement d'une majorité de la population constitue une menace pour la démocratie, d'où l'intérêt de la présente étude. Il ressort de l'étude que trois (03) grandes catégories de déterminants expliquent l'abstention électorale des jeunes.

D'abord, les données socio-démographiques révèlent que l'âge, le niveau d'instruction et l'occupation professionnelle influent sur l'abstention électorale des jeunes, les moins jeunes, les plus instruits et les chômeurs étant les plus abstentionnistes. Leur mobilisation fléchit néanmoins après leurs premières expériences électorales pour remonter à la trentaine, et la régularité dans leur participation augmente au fur et à mesure qu'ils s'insèrent dans la société. De même, l'insertion professionnelle favorise la participation électorale comme le montre l'étude, en ce sens que les enquêtés qui ont une occupation professionnelle et qui n'ont jamais voté ne représente que 11,36 %, contre 63,33 % des chômeurs et 53,49 % des étudiants. Quant au niveau d'instruction, elle ne favorise pas systématiquement la participation électorale des jeunes, contrairement aux conclusions d'autres études. Cette situation s'explique par la capacité élevée d'analyse des jeunes instruits, accentuée par la mauvaise qualité de l'offre électorale. Aussi, l'âge et l'occupation professionnelle sont-ils des facteurs d'insertion et de maturation sociale favorisant la participation électorale.

Ensuite, la mauvaise qualité de l'offre électorale et la non identification partisane favorisent l'abstentionnisme électoral des jeunes, étant donné que ce sont les enquêtés qui ont une mauvaise perception de l'activité politique qui s'abstiennent en majorité de voter. Mais, l'abstention diminue chez les jeunes qui ont une bonne perception de la politique. A titre

illustratif, 58,57 % des enquêtés qui n'ont jamais voté perçoivent l'activité politique comme n'étant pas du tout honorable contre 25,72 % qui la considèrent peu honorable.

De ce qui précède, l'ensemble de la classe politique doit reconsidérer son offre politique à l'égard des jeunes, si elle veut les conquérir en tant qu'acteurs de la vie politique ou électeurs. Pour ce qui est de l'affiliation politique, elle est indissociable à la qualité de l'offre politique, puisque l'engagement politique, au-delà des intérêts égoïstes et personnels doit être lié à une idéologie donnée dont le but est de promouvoir l'intérêt général. Toutefois, le contexte politique n'accorde pas assez d'espaces d'expression aux jeunes, à même de susciter leur militantisme politique. Aussi, l'incitation des partis politiques à encourager la participation politique des jeunes sera-t-elle une solution pour activer et nourrir une citoyenneté active en eux et augmenter leur participation électorale.

Enfin, des facteurs institutionnels dont le manque de transparence dans l'organisation des élections, l'insuffisance d'éducation électorale et l'inaccessibilité des documents d'inscription sur la liste électorale sont relevés par des enquêtés comme des obstacles à leur participation électorale. Pour ce qui est des obstacles administratifs, la responsabilité (de l'Etat est fortement engagée dans la mesure où toutes les dispositions ne sont pas prises en vue de faciliter l'accès de l'ensemble des citoyens aux documents nécessaires pour leur enrôlement sur les listes électorales.

Cependant, la montée de l'abstention électorale ne doit pas être analysée comme une perte de légitimité du vote chez les jeunes, mais plutôt comme un signe qui doit interpeller l'ensemble des acteurs à avoir un regard attentif à l'endroit de la jeunesse. Cette affirmation est d'autant vraie que 45 % des jeunes considèrent le vote comme un devoir contre 25,63 % qui pensent qu'il s'agit d'un droit. Il serait donc utopique de croire que le vote n'intéresse pas les jeunes, mais il importe de comprendre la signification de leur abstention afin d'éviter ou, à tout le moins, mitiger les risques de crises socio-politiques. Comme le souligne Muxel : « *dans son intermittence, il (le vote) témoigne moins d'une défaillance démocratique que d'une évolution des usages de la citoyenneté* »<sup>55</sup>.

---

<sup>55</sup> Muxel A., 2011, « *Système politique, attitudes et formes de politisation* », in Galland O., Lemel Y. (dir.), La société française. Un bilan sociologique des évolutions depuis l'après-guerre, Paris, Armand Colin, pp. 253-281

Par ailleurs, les organes de gestion des élections doivent mener constamment des actions pédagogiques pour nourrir et entretenir le devoir civique des jeunes. Au lieu d'encenser les jeunes pendant les élections, l'Etat doit les placer au cœur des cycles électoraux, en suscitant leur participation. C'est en cela que la mise en place d'une stratégie d'éducation civique et électorale est essentielle pour estomper leur sentiment de rejet de la politique et du politique. Aussi, au regard de la réticence de la classe politique à promouvoir la participation politique des jeunes, l'instauration d'une loi sur le quota de jeunes mérite-t-elle d'être étudiée. Une étude sur cette problématique permettra d'évaluer les effets probables d'une telle loi sur leur engagement politique et au-delà leur participation électorale.

## Références bibliographiques

### Ouvrages

- ABRAMSON, R. Paul, *Political Attitudes in America : Formation and Change*, San Francisco: W. H. Freeman, 1983, 353 pages.
- BERELSON, Bernard, LAZARSFELD, Paul F. et MAC PHEE, William, *Voting : A Study of Opinion Formation in a Presidential Campaign*, Chicago (Ill.), University of Chicago Press, 1954, 416 pages.
- BOURDIEU, Pierre, *Questions de sociologie*, Paris, 1980, ed-minuit, 277 pages.
- BRÉCHON, Pierre, *La France aux urnes : soixante ans d'histoire électorale*, Paris, la Documentation française, 2004, 256 pages.
- DE WALLE Nicolas van, « Sortir du néo-patrimonialisme : démocratie et clientélisme dans l'Afrique contemporaine », in Daniel C. Bach et Mamoudou Gazibo (dir.), *L'État néopatrimonial : Genèse et trajectoires contemporaines*, Ottawa, Les Presses de l'Université d'Ottawa, 2011, 392 pages.
- JENSON, Jane et GAZIBO, Mamoudou, *La politique comparée : Fondements enjeux et approches théoriques*, Presses de l'Université de Montréal, 2<sup>ème</sup> édition, 2015, 320 pages.
- KEY, V. O. Jr., *The Responsible Electorate. Rationality in Presidential Voting, 1936-1960*, Cambridge (Mass.), Harvard University Press, 1966, 158 pages.
- KIEMDE, Paul, *Réflexions sur le référendum constitutionnel et les élections présidentielle et législatives de 1991*, in *Le Burkina entre révolution et démocratie (1983-1993) : ordre politique et changement social en Afrique subsaharienne*, Paris, Karthala, 1996, 355 pages.
- LANCELOT, Alain, *L'abstentionnisme électoral en France*, Paris, Presses de Sciences Po., 1968, 292 pages.
- Ministère de la fonction publique Burkina Faso et de la réforme de l'Etat, *Politique Nationale de Bonne Gouvernance*, Ouagadougou, 2005, 44 pages.
- Réseau du savoir électoral (ACE), *L'Encyclopédie ACE : Éducation civique et électorale*, ACE, 2012, 447 pages. <https://aceproject.org/ace-fr/pdf/ve>.
- SUBILEAU, Françoise et Marie France TOINET, *Les chemins de l'abstention : une comparaison franco-américaine*, Paris : Éditions la Découverte, 1993, 224 pages.

### Revues scientifiques

- DE WINTER, Lieven ; DUMONT, Patrick et ACKAERT, Johan, *La participation électorale réelle et potentielle : des vertus du vote obligatoire*, 2003, in FROGNIER, A.P. et AISH VAN, pages 54-69.
- JAFFRE, Jérôme et MUXEL, Anne, *S'abstenir : hors du jeu ou dans le jeu politique ? Les cultures politiques des Français*, Presses de Sciences Po « Académique », 2000, pages 17 à 52.
- KIEFFER, Julien, *Les jeunes des « grins » de thé et la campagne électorale à Ouagadougou*, Revue Politique Africaine, 2006/N°101, Paris Karthala, pages 63 à 82.
- MAYER Nonna, *Qui vote pour qui et pourquoi ? Les modèles explicatifs du choix électoral*, Le Seuil | « Pouvoirs », 2007/1 n° 120 | page 17-27.
- MUXEL Anne., 2011, « *Système politique, attitudes et formes de politisation* », in Galland O., Lemel Y. (dir.), *La société française. Un bilan sociologique des évolutions depuis l'après-guerre*, Paris, Armand Colin, pp. 253-281.
- VAERENBERGH, Anne Marie, *Élections la rupture ? Le comportement des belges face aux élections de 1999*, Bruxelles : De Boeck, 2003, pages 54-69.

### Thèse et mémoire

- BARRY, Abdoulaye, *Contribution à l'étude sociologique du comportement électoral des jeunes du Sénégal : des motivations du choix de l'abstention. Les exemples des jeunes de la Médina et de Dieuppeul*, Dakar, Université Cheick Anta DIOP, 199, 88 pages.
- NATIELSE Kouléga Julien, *Le Burkina Faso de 1991 à nos jours : entre stabilité politique et illusionnisme démocratique*, Paris, Université Bordeaux Segalen, 435 pages.
- VOGNA Jean-Pierre, *La participation électorale au Burkina Faso*, Ouagadougou, Ecole Nationale d'Administration et de Magistrature, 2010, 38 pages.

### Rapport

- Afrobaromètre, *Moins d'engagement, moins d'autonomisation ? La participation politique est à la traîne chez les jeunes d'Afrique*, par Rorisang Lekalake et E. Gyimah-Boadi Synthèse de Politique No. 34, Août 2016.

- Institut National de la Statistique et de la Démographie (INSD), Cinquième Recensement Général de la Population et de l’Habitation du Burkina Faso de 2019 : Résultats Préliminaires, Ouagadougou, INSD, 2020, 57 pages.

### **Webographie**

- BARANGER, Denis, *Théorie et pratique du principe de majorité dans les droits constitutionnels européens* », Jus Politicum, 2016 n° 15 [http://juspoliticum.com/article/Theorie-et-pratique-du-principe-de-majorite-dans-les-droits-constitutionnels-europeens-1054.html] (2016).
- BARBET, Denis, *Quand les mots de l’abstention parlent des maux de la démocratie* », *Mots. Les langages du politique*. [En ligne], 83 | 2007, mis en ligne le 1<sup>er</sup> mars 2009, consulté le 12 février 2021. URL : <http://journals.openedition.org/mots/890> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/mots.890>.
- OUATTARA, Siaka, *quelle société civile pour le renforcement de la démocratie au Burkina Faso ?* Alliance Mondiale pour la participation citoyenne (CIVICUS), 2009. [http://www.civicus.org/media/Siaka-Coulibaly\\_fr.pdf](http://www.civicus.org/media/Siaka-Coulibaly_fr.pdf).
- Dragoss Ouedraogo. Interview réalisé par TV5 Monde Afrique dans le cadre de l’élection présidentielle du 22 novembre 2020 au Burkina Faso <https://information.tv5monde.com/video/presidentielle-au-burkina-faso-la-transparence-doit-guider-les-elections-pour-qu-puisse-les>(Consulté le 22 août 2021).

## Liste des illustrations

Figure 1 : Taux de participation et d'abstention aux élections référendaires .....	7
Figure 2: Taux de participation et d'abstention aux élections présidentielles .....	9
Figure 3: Taux de participation et d'abstention aux élections législatives .....	10
Figure 4: Taux de participation et d'abstention aux élections municipales .....	11
Figure 5 : Rapport entre l'âge et la participation ou l'abstention électorale.....	30
Figure 6 : Rapport entre le niveau d'instruction et l'abstention électorale.....	31
Figure 7 : Rapport entre l'occupation professionnelle et l'abstention électorale.....	32
Figure 8 : Taux d'abstention électorale selon le secteur de résidence.....	34
Figure 9 : Rapport entre la perception de l'activité politique et l'abstention électorale : .....	36
Figure 10 : Rapport entre l'appartenance politique et l'abstention électorale.....	37

## Liste des tableaux

Tableau 1 : Ebauche de thématiques sur l'éducation électorale.....	47
Tableau 2 : Récapitulatif du niveau de participation électorale aux scrutins référendaires.....	xx
Tableau 3 : Récapitulatif du niveau de participation électorale aux élections présidentielles.....	xx
Tableau 4 : Récapitulatif du niveau de participation électorale aux élections législatives.....	xxi
Tableau 5 : Récapitulatif du niveau de participation électorale aux élections municipales.....	xxi
Tableau 6 : Grille d'indicateurs pour l'élaboration du questionnaire d'enquête.....	xxii
Tableau 7 : Répartition de l'échantillon selon l'âge.....	xxii
Tableau 8 : Répartition de l'échantillon selon le niveau d'instruction.....	xxii
Tableau 9: Répartition de l'échantillon selon l'occupation professionnelle.....	xxii
Tableau 10 : Répartition de l'échantillon selon l'appartenance politique.....	xxiii
Tableau 11 : Répartition de l'échantillon selon la conception du vote.....	xxiii
Tableau 12: Répartition de l'échantillon selon la perception de l'activité politique.....	xxiii
Tableau 13 : rapport entre l'âge et l'abstention électorale.....	xxiii
Tableau 14: Rapport entre le niveau d'instruction et l'abstention électorale.....	xxiii
Tableau 15: Rapport entre l'occupation professionnelle et l'abstention électorale.....	xxiv
Tableau 16 : Taux d'abstention électorale selon le secteur des enquêtés.....	xxiv
Tableau 17: Rapport entre la perception de l'activité politique et l'abstention électorale ..	xxiv
Tableau 18 : Rapport entre l'appartenance politique et l'abstention électorale.....	xxiv

## Glossaire

- **Abstention électorale** : l'abstention électorale est le fait pour une personne de ne pas participer à un vote, dans le cadre d'un processus électoral, soit volontairement ou involontairement, bien qu'elle soit inscrite sur la liste électorale.
- **Abstention intermittente** : forme d'abstention remarquable chez les jeunes qui, après leurs expériences électorales décident de ne plus voter ; ce type d'abstentionnisme peut s'expliquer par l'incomplétude de leur insertion sociale.
- **Abstention permanente** : l'abstention permanente désigne la situation des personnes qui ne votent jamais à une élection, la plupart du temps par apathie pour la politique ; Ce type d'abstention est surtout observé chez les chômeurs qui sont au bas de l'échelle sociale et qui n'arrivent pas à subvenir à leurs besoins vitaux et chez les individus qui ne s'inscrivent jamais sur les listes électorales.
- **Electeur** : un citoyen qui peut participer à une élection ; au Burkina Faso, pour être électeur, il faut avoir au moins dix-huit (18) mois et ne pas être déchu de son droit de vote. Cependant, pour être un électeur actif, c'est-à-dire participer activement à une élection politique, le citoyen doit obligatoirement s'inscrire sur la liste électorale.
- **Participation électorale** : la participation électorale est le fait de participer à une élection politique en exerçant son droit de vote dans le cadre d'un processus électoral.
- **Suffrages exprimés** : On désigne par suffrages exprimés par opposition aux suffrages non exprimés (votes blancs et nuls) les votes valides dans le cadre d'une élection. Le vote valide est celui qui est exprimé dans le respect du code électoral, tant du point de vue des documents de vote (carte d'électeur, pièce d'identité.) que de la manière de voter (secret du vote, l'utilisation de l'isoloir...).
- **Taux de participation électorale** : le taux de participation électorale désigne le rapport entre les électeurs régulièrement inscrits sur la liste électorale et le nombre d'électeurs ayant effectivement voté pour une élection donnée. Cela signifie que les suffrages non exprimés (builtins nuls) ne sont pas pris en compte dans le calcul du taux de participation.
- **Taux réel de participation électorale** : le taux réel de participation dans le cadre de notre étude est le rapport entre le nombre de citoyens en âge de voter et ceux qui ont effectivement voté dans le cadre d'une élection.

## Annexes

### Annexe 1. Questionnaire de l'enquête quantitative

Ce questionnaire est conçu dans le cadre de la réalisation d'une étude *sur « les déterminants de l'abstention électorale des jeunes au Burkina Faso : cas des secteurs 37 et 52 de la commune de Ouagadougou »*. Il est adressé à cent quatre-vingt jeunes des secteurs 37 et 52 de la commune de Ouagadougou dans le but de déceler les facteurs explicatifs de l'abstention électorale des jeunes Burkinabè. Vos réponses sont anonymes et les données qui seront recueillies ne serviront qu'à compléter et consolider l'étude.

Je vous remercie par avance pour votre précieuse aide.

#### A. Identification de l'enquêté (e)

Date et heure de l'entretien	
------------------------------	--

Secteur de l'enquêté	
----------------------	--

Tranche d'âge	18-22	
	23-27	
	28-35	

Sexe	M	
	F	

Niveau d'instruction	Aucun	
	Primaire	
	Secondaire	
	Supérieur	
	Formation spécialisée	
	Alphabétisé (e)	

Ethnie	Mossé	
	Dioula	
	Fulfudé	
	Goulmancema	
	Autre (à préciser)	

Occupation professionnelle	Elève/Étudiant (e)	
	Employé (e)/salarié (e)	
	Secteur informel	
	Chômeur/sans emploi	
	Autre (à préciser)	

## B. Questions

### B.1. Les questions de cette rubrique sont adressées à tous les enquêtés

1. Etes-vous membre ou avez-vous déjà milité dans un parti ou une formation politique ?

Oui

Non

Sinon, pourquoi ?

3. Avez-vous déjà une fois exercé votre droit de vote ?

Oui

Non

Si oui, précisez le type de scrutin et quand ?

2. Avez-vous déjà participé à l'animation de la vie politique au sein ou en dehors d'un parti ou d'une formation politique ?

Oui

Non

Si oui, comment ?

3. Quelle considération avez-vous par rapport au vote ?

Droit

Devoir

Les 2

4. Etes-vous d'accord pour l'instauration du vote obligatoire au Burkina Faso ?

Oui

Non

Justifiez votre réponse

5. Selon vous, un électeur peut-il influencer les résultats d'une élection ou les politiques publiques à travers l'exercice de son droit de vote ?

Oui

Non

6. Quelle appréciation faites-vous de l'activité politique au Burkina Faso ?

Très honorable

Peu honorable

Honorable

Pas du tout honorable

6. Quelle appréciation faites-vous de l'avenir de la vie politique au Burkina Faso ?

Très optimiste

Pessimiste

Optimiste

Très pessimiste

7. Citez trois (03) personnalités politiques de référence au Burkina Faso, tout en précisant deux (02) traits de caractère pour chaque personnalité ?

Nom et prénom (s)	Traits de caractère
1.	a. b.
2.	a. b.
3.	a. b.

**B. 2. Les questions de cette rubrique sont réservées aux enquêtés qui ont, au moins une fois exercé leur droit de vote**

1. A quelle date remonte votre premier vote à une élection ?

2. Depuis votre majorité électorale, avez-vous participé à toutes les consultations électorales organisées au Burkina Faso ?

Oui

Non

Si non, qu'est-ce qui explique parfois votre abstention ?

3. Quel est le motif de votre première participation électorale ?

--

4. Quels sont les facteurs les plus déterminants de votre abstention intermittente ?

1.	4.
2.	5.
3.	6.

**B. 3. Les questions de cette rubrique sont réservées aux enquêtés (e) qui n'ont jamais participé à une élection politique**

1. A quel type d'élection avez-vous déjà participé ?

1. Syndicat		4. Ecole	
2. Association		5. Assemblée/GIE	
3. Club		6. Autre (préciser)	

2. Etes-vous une fois, depuis votre majorité électorale, inscrit sur une liste électorale ?

Oui

Non

Si non, pourquoi ?

Si oui, pourquoi n'avez-vous jamais voté ?

3. Pouvez-vous nous parler des raisons pour lesquelles vous n'exercez pas votre droit de vote ?

4. A quelles conditions accepteriez-vous exprimer votre droit de vote ?

## **Annexe 2 : Guide des entretiens semi-directs**

### **I. Le Président de la Commission Nationale Electorale Indépendante (CENI)**

1. Avez-vous des programmes d'éducation civique à l'endroit des électeurs (avant, pendant et après les élections), dans le sens de susciter leur participation aux élections ?

Oui

Non

Si oui, ces programmes mettent-ils l'accent sur les jeunes ?

Si non, pourquoi ?

2. Quelles actions votre organisation a-t-elle déjà menées en vue de susciter la participation électorale des jeunes ?

3. Quelles sont, à votre avis, les raisons de la non inscription de certains jeunes sur la liste électorale ?

4. Selon vous, quelles peuvent être les raisons de l'abstention électorale intermittente ou permanente de certains jeunes inscrits sur la liste électorale ?

5. Avez-vous connaissance d'organisations de la société civile qui interviennent dans l'éducation électorale des jeunes ?

6. La société civile participe-t-elle convenablement, à votre avis, à l'éducation électorale des jeunes au Burkina Faso.

Oui

Non

Si oui, comment ?

Si Non, pourquoi

7. Quelles solutions préconisez-vous pour améliorer la participation électorale des jeunes au Burkina Faso ?

### **II. Le Président de la Convention des Organisations de la société civile pour l'Observation Domestique des Elections (CODEL)**

1. Avez-vous des programmes d'éducation civique à l'endroit des électeurs (avant, pendant et après les élections) dans le sens de susciter leur participation électorale ?

Oui

Non

Si oui, ces programmes mettent-ils l'accent sur les jeunes ?

Si non, pourquoi

2. Quelles actions votre organisation a-t-elle déjà menées pour susciter la participation électorale des jeunes ?

3. Quelles sont, selon vous, les raisons de la non inscription de certains jeunes sur la liste électorale ?

4. Quelles sont, à votre avis, les raisons de l'abstention électorale intermittente ou permanente des jeunes inscrits sur la liste électorale ?

5. La société civile participe-t-elle convenablement, à votre avis, à l'éducation électorale des jeunes au Burkina Faso.

Oui

Non

Si oui, comment ?

Si Non, pourquoi

6. Quelles solutions préconisez-vous pour une améliorer la participation électorale des jeunes au Burkina Faso

### III. Les Présidents du Mouvement des partis politiques suivants :

- ✓ le Congrès pour la Démocratie et le Progrès (CDP),
- ✓ le Nouveau Temps pour la Démocratie (NTD),
- ✓ l'Union pour le Progrès et le Changement (UPC) et,
- ✓ l'Union pour la Renaissance/Parti Sankariste (UNIR/PS).

1. Combien de jeunes (18 à 35 ans) sont-ils membres du bureau politique de votre parti ?

2. Avez-vous des programmes d'éducation civique des électeurs (avant, pendant et après les élections) ?

Oui

Non

Si oui, ces programmes mettent-ils l'accent sur les jeunes ?

Si Non, pourquoi

3. Quelles actions votre organisation a-t-elle déjà menées en vue de susciter la participation électorale des jeunes ?

4. Avez-vous une politique interne de promotion de participation politique des jeunes ?

5. Selon vous, quelles peuvent être les raisons de la non inscription des jeunes sur la liste électorale ?

6. A votre avis, quelles sont les raisons de l'abstention électorale intermittente ou permanente des jeunes inscrits sur la liste électorale ?

7. Quelles solutions préconisez-vous pour améliorer la participation électorale des jeunes au Burkina Faso

#### **IV. Le Président du Conseil National de la Jeunesse du Burkina Faso (CNJ-BF)**

1. Avez-vous déjà participé à des activités organisées par la CENI, des partis politiques ou d'autres organisations de la société civile en lien avec l'engagement politique des jeunes ?

2. Avez-vous des programmes d'éducation civique au profit des électeurs (avant, pendant et après les élections) dans le sens de susciter leur participation électorale ?

Oui

Non

Si oui, ces programmes mettent-ils l'accent sur les jeunes ?

Si Non, pourquoi

3. Quelles actions votre organisation a-t-elle déjà menées dans le sens de susciter la participation électorale des jeunes ?

4. Avez-vous connaissance d'organisations de la société civile qui interviennent dans l'éducation électorale des jeunes ?

5. La société civile participe-t-elle convenablement, à votre avis, à l'éducation électorale des jeunes au Burkina Faso.

Oui

Non

Si oui, comment ?

Si Non, pourquoi

5. Selon vous, quelles peuvent être les raisons de la non inscription des jeunes sur la liste électorale ?

6. Selon vous, quelles peuvent être les raisons de l'abstention électorale intermittente ou permanente des jeunes inscrits sur la liste électorale ?

7. Quelles solutions préconisez-vous pour améliorer la participation électorale des jeunes au Burkina Faso ?

### Annexe 3 : Liste des personnes ressources interviewées

<b>N°</b>	<b>Nom et prénom (s)</b>	<b>Structure</b>	<b>Date</b>
<b>1</b>	Mamadou SAWADOGO	Commission Electorale Nationale Indépendante (CENI)	2 juin 2021
<b>2</b>	Lydia ZANGA	Convention des Organisations de la société civile pour l'Observation Domestique des Elections (CODEL)	3 juin 2021
<b>3</b>	TIENDREBEOGO Adama	Congrès pour le la Démocratie et le Progrès (CDP)	2 juin 2021
<b>4</b>	DIMTOUMDA Théophile	Nouveau Temps pour la Démocratie (NTD)	3 juin 2021
<b>5</b>	Samdpawendé OUEDRAOGO	Union pour la renaissance/Parti sankariste (UNIR-PS)	3 juin 2021
<b>6</b>	Moumouni DIALLA	Conseil national de la Jeunesse (CNJ)	2 juin 2021

## Annexe 4 : Tableaux d'analyse de l'abstention électorale

**Tableau 2** : Récapitulatif du niveau de participation électorale aux scrutins référendaires

Année	Nombre d'inscrits	Nombre de votants	Suffrages exprimés	Bulletins nuls	Taux de participation
<b>1970</b>	2.351.258	1.817.341	1.782.761	22.140	<b>77,29%</b>
<b>1977</b>	2.759.924	1.955.105	1.923.923	31.182	<b>70,83%</b>
<b>1991</b>	3.404.451	1.656.519	1.618.910	39.609	<b>48,65%</b>
<b>Moyennes</b>	<b>2.838.544</b>	<b>1.809.655</b>	<b>1.775.198</b>	<b>30.977</b>	<b>65,57%</b>

Source : Avis juridiques de la Cour Suprême de 1970 au 30 mars 1980, Conseil Constitutionnel, mai 2009.

**Tableau 3** : Récapitulatif du niveau de participation électorale aux élections présidentielles

Année	Potentiel électoral	Nombre d'inscrits	Nombre de votants	Suffrages exprimés	Bulletins nuls	Taux de participation	Taux réel de participation
<b>1978 (1<sup>er</sup> tour)</b>	-	2889312	1029404	1000788	28616	35,19%	
<b>1978 (2<sup>nd</sup> tour)</b>	-	2972526	1279008	1255841	23167	43,55%	
<b>1991</b>	4500000	3 433 331	868 038	750473	120234	25,28%	19,29%
<b>1998</b>	5000000	4 210 234	2361294	2 264 293	97001	56,08%	47,22%
<b>2005</b>	6000000	3924328	2262899	2066270	196629	57,66%	37,71%
<b>2010</b>	7000000	3 234 555	1773151	1 694 197	78 954	54,82%	25,33%
<b>2015</b>	8000000	5 517 016	3 302 882	3 122 463	180 419	59,87%	41,28%
<b>2020</b>	9000000	5 918 844	2 972 590	2 849 535	123 055	50,22%	33,02%
<b>Moyenne</b>	<b>6583333</b>	<b>3766658</b>	<b>1981492</b>	<b>1875482</b>	<b>106009</b>	<b>47,84%</b>	<b>33,98%</b>

**Sources :**

- Avis juridiques de la Cour Suprême de 1970 au 30 mars 1984.

- Décisions de la Cour Suprême et du Conseil Constitutionnel portant proclamation des résultats définitifs d'élections présidentielles.

**Tableau 4 : Récapitulatif du niveau de participation électorale aux élections législatives**

Année	Potentiel électoral	Nombre d'inscrits	Taux d'inscription	Nombre de votants	Suffrages exprimés	Bulletins nuls	Taux de participation	Taux réel de participation
<b>1970</b>		2398688		1157039	1112883	43814	48,24%	
<b>1978</b>		2927416		1121799	1070304	51495	38,32%	
<b>1992</b>	4500000	3564510	79,21%	1 256 381	1215419	40962	35,25%	27,91%
<b>1997</b>	5000000	4985352	99,70%	2220161	2045350	174811	44,53%	44,40%
<b>2002</b>	5490800	2935285	53,03%	2223838	1743964	154581	60,69%	32,19%
<b>2007</b>	6539000	4296982	65,71%	2437544	2259263	178279	56,73%	37,27%
<b>2012</b>	7500000	4365153	58,20%	3236038	2972655	263383	74,13%	43,14%
<b>2015</b>	8000000	5517016	68,96%	3303500	3159322	144178	59,88%	41,29%
<b>2020</b>	9000000	5895773	65,50%	2927759	<b>2801272</b>	<b>126487</b>	49,66%	32,53%
<b>Moyenne</b>	<b>6575686</b>	<b>4098464</b>	<b>70,04%</b>	<b>22093340</b>	<b>2042270</b>	<b>130888</b>	<b>51,94%</b>	<b>33,60%</b>

**Tableau 5 : Récapitulatif du niveau de participation électorale aux élections municipales**

Année	Potentiel électoral	Nombre d'inscrits	Taux d'inscription	Nombre de votants	Suffrages exprimés	Bulletins nuls	Taux de participation	Taux réel de participation
<b>1995</b>	750 000	521 279	69,50%	362 876	349 998	12 878	69,61%	48,38%
<b>2000</b>	1 139 959	546 614	47,95%	360 889	353 261	7 628	66,02%	31,65%
<b>2006</b>	6 516 000	3 807 424	58,43%	1 870 017	1 755 083	114 934	49,12%	31,65%
<b>2012</b>	7500000	4 365 202	56,20%	3 287 090	3 074 917	228 258	75,30%	28,705%
<b>2016</b>	8 100 000	5 516 406	68,10%	2 699 164	2 605 607	93 557	48,93%	33,32%
<b>Moyenne</b>	<b>4801191</b>	<b>2 951 385</b>	<b>60,04%</b>	<b>1 716 007</b>	<b>1 627 773</b>	<b>91 451</b>	<b>61,54%</b>	<b>34,74%</b>

**Tableau 6 :** Grille d'indicateurs pour l'élaboration du questionnaire d'enquête

<b>Facteurs socio-démographiques et économiques</b>	<b>Facteurs politiques</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Age</li> <li>▪ Sexe</li> <li>▪ Occupation professionnelle</li> <li>▪ Niveau d'instruction</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Intérêt pour la politique</li> <li>▪ Engagement civique et politique</li> <li>▪ Participation électorale</li> <li>▪ Appréciation de la vie politique et des hommes politiques</li> </ul>

**Tableau 7 :** Répartition de l'échantillon selon l'âge

<b>Secteur 37</b>			<b>Secteur 52</b>			<b>Total</b>		
Age	Eff.	Pourc.	Âge	Eff.	Pourc.	Âge	Eff.	Pourc.
18-22	33	41,25 %	18-22	31	40 %	18-22	64	<b>40,63 %</b>
23-27	25	36,25 %	23-27	34	47,5 %	23-27	<b>59</b>	<b>41,87 %</b>
28-35	22	22,5 %	28-35	15	12,5 %	28-35	<b>37</b>	<b>17,5 %</b>
Total	80	100 %	Total	80	100 %	Total	160	<b>100 %</b>

**Tableau 8 :** Répartition de l'échantillon selon le niveau d'instruction

<b>Secteur 37</b>			<b>Secteur 52</b>			<b>Total</b>		
Niveau	Eff.	Pourc.	Niveau	Eff.	Pourc.	Niveau	Eff.	Pourc.
Aucun	20	25%	Aucun	22	27,5%	Aucun	42	26,25%
Primaire	11	13,75%	Primaire	16	20%	Primaire	27	16,9%
Secondaire	28	35%	Secondaire	29	36,25%	Secondaire	57	35,6%
Supérieur	18	22,5%	Supérieur	12	15%	Supérieur	30	18,75%
Formation spécialisée	3	3,75%	Formation spécialisée	1	1,25%	Formation spécialisée	4	2,5%
Total	80	100 %	Total	80	100%	Total	160	100%

**Tableau 9 :** Répartition de l'échantillon selon l'occupation professionnelle

<b>Secteur 37</b>			<b>Secteur 52</b>			<b>Total</b>		
Profession	Eff.	Pourc.	Profession	Eff.	Pourc.	Profession	Eff.	Pourc.
Elève/ Etudiant	41	51,25%	Elève/ Etudiant	45	56,25%	Elève/ Etudiant	<b>86</b>	53,75%
Employé/Salarié	9	11,25%	Employé/Salarié	17	21,25%	Employé/Salarié	<b>26</b>	16,25%
Chômeur/sans emploi	19	23,75%	Chômeur/sans emploi	11	13,75%	Chômeur/sans emploi	<b>30</b>	18,75%
Secteur informel	11	13,75%	Secteur informel	7	8,75%	Secteur informel	<b>18</b>	11,25%
Total	<b>80</b>	100%	Total	80	100 %	Total	<b>160</b>	100%

**Tableau 10 :** Répartition de l'échantillon selon l'appartenance politique

Secteur 37			Secteur 52			Total		
Membre d'un parti politique	Eff.	Pourc.	Membre d'un parti politique	Eff.	Pourc	Membre d'un parti politique	Eff.	Pourc
Oui	8	10 %	Oui	8	10 %	Oui	16	10 %
Non	72	90 %	Non	72	90 %	Non	145	90 %
Total	80	100 %	Total	80		Total		

**Tableau 11 :** Répartition de l'échantillon selon la conception du vote

Secteur 37			Secteur 52			Total		
Conception	Eff.	Pourc	Conception	Eff.	Pourc	Conception	Eff.	Pourc
Droit	30	37,5%	Droit	17	21,25%	Droit	47	29,37%
Devoir	35	43,75%	Devoir	37	46,25%	Devoir	72	45 %
Les deux	15	18,75%	Les deux	26	32,5%	Les deux	41	25,63 %
Total	80	100%	Total	80	100%	Total	160	100%

**Tableau 12 :** Répartition de l'échantillon selon la perception de l'activité politique

Secteur 37			Secteur 52			Total		
La politique est	Eff.	Pourc		Eff.	Pourc		Eff.	Pourc
Très honorable	8	10%	La politique est	11	13,75%	La politique est	19	11,88%
Honorable	15	18,75%	Honorable	23	28,75%	Très honorable	38	23,75%
Peu honorable	25	31,25%	Peu Honorable	22	27,5%	Peu Honorable	47	29,37%
Pas du tout honorable	32	40%	Pas du tout honorable	24	30 %	Pas du tout honorable	56	35%

**Tableau 13 :** Rapport entre l'âge et l'abstention électorale

Age/participation électorale	18-22	23-27	27-35	Total
Jamais	36	27	7	70
Irrégulièrement	13	16	4	33
Régulièrement	15	16	26	57
<b>Total</b>	<b>64</b>	<b>59</b>	<b>37</b>	<b>160</b>

**Tableau 14:** Rapport entre le niveau d'instruction et l'abstention électorale

Profession/participation électorale	Jamais	Irrégulièrement	Régulièrement	Total
Aucun	12	14	16	<b>42</b>
Primaire	9	5	13	<b>27</b>
Secondaire	31	05	20	<b>56</b>
Supérieur	15	8	7	<b>30</b>

Formation spécialisée	3	1	1	5
<b>Total</b>	<b>70</b>	<b>33</b>	<b>57</b>	<b>160</b>

**Tableau 15:** Rapport entre l'occupation professionnelle et l'abstention électorale

Profession/participation électorale	Jamais	Irrégulièrement	Régulièrement	Total
Elève/Étudiant	46	13	27	86
Employé/Salarié	3	8	15	26
Chômeur/sans emploi	19	7	4	30
Secteur informel	2	5	11	18
<b>Total</b>	<b>70</b>	<b>33</b>	<b>57</b>	<b>160</b>

**Tableau 16 :** Taux d'abstention électorale selon le secteur des enquêtés

Profession/participation électorale	Jamais	Irrégulièrement	Régulièrement	Total
Secteur 37	46	15	19	80
Secteur 52	24	18	38	80
<b>Total</b>	<b>70</b>	<b>33</b>	<b>57</b>	<b>160</b>

**Tableau 17 :** Rapport entre la perception de l'activité politique et l'abstention électorale

Perception de l'activité politique/Participation politique	Très honorable	Honorable	Peu honorable	Pas du tout honorable	Total
Jamais	1	10	18	41	70
Irrégulièrement	2	9	13	9	33
Régulièrement	16	19	16	6	57
<b>Total</b>	<b>19</b>	<b>38</b>	<b>47</b>	<b>56</b>	<b>160</b>

**Tableau 18 :** Rapport entre l'appartenance politique et l'abstention électorale

Appartenance politique/Participation politique	Oui	Non	Total
Jamais	9	61	70
Pas régulièrement	4	29	33
Régulièrement	32	25	57
<b>Total</b>	<b>45</b>	<b>115</b>	<b>160</b>

## Table des matières

Remerciements .....	i
Dédicace .....	ii
Résumé.....	iii
Abstract .....	iv
Sommaire .....	vi
Introduction.....	1
Chapitre 1. Etat des lieux de la participation électorale .....	6
1.1. Le niveau de participation électorale des Burkinabè.....	6
1.1.1. La participation électorale aux scrutins majoritaires.....	6
1.1.2. La participation électorale aux scrutins proportionnels .....	9
1.2. Les implications de l’abstention électorale.....	11
1.2.1. Les effets sur le pouvoir politique .....	12
1.2.2. Les implications sur l’ancrage de la démocratie .....	13
Chapitre 2. Le cadre théorique et la méthodologie de l’étude.....	17
2.1. Le cadre théorique de l’étude .....	17
2.1.1. Les définitions des concepts-clés .....	17
2.1.2. La revue de littérature.....	18
2.2. L’approche méthodologique .....	25
2.2.1. L’échantillonnage .....	25
2.2.2. Les méthodes et outils de collecte des données .....	26
2.2.3. Le déroulement de l’enquête et les difficultés rencontrées.....	28
Chapitre 3. La présentation et l’analyse des résultats de l’étude.....	29
3.1. Les déterminants socio-démographiques et politiques de l’abstention électorale .....	29
3.1.1. Les déterminants socio-démographiques.....	29
3.1.2. Les déterminants politiques de l’abstention électorale des jeunes .....	34
3.2. Les facteurs institutionnels de l’abstention électorale des jeunes.....	37
3.2.1. L’absence de crédibilité et de sincérité des élections.....	37
3.2.2. Le déficit de l’offre d’éducation civique et électorale .....	39
3.2.3. Les obstacles administratifs et culturels .....	43
Chapitre 4. Recommandations pour une meilleure participation électorale des jeunes.....	45
4.1. La création d’un environnement électoral favorable à la participation électorale.....	45

4.1.1. La crédibilisation du jeu électoral .....	45
4.1.2. L'amélioration de l'offre politique .....	47
4.2. La promotion de la culture démocratique des jeunes .....	48
4.2.1. La promotion de l'éducation civique et électorale des jeunes .....	48
4.2.2. Le renouvellement de la classe politique.....	48
Conclusion .....	50
Références bibliographiques.....	vii
Ouvrages.....	vii
Liste des illustrations.....	x
Liste des tableaux.....	xi
Glossaire .....	xii
Annexes .....	xiii
Annexe 1. Questionnaire de l'enquête quantitative.....	xiii
Annexe 2 : Guide des entretiens semi-directs .....	xvi
Annexe 3 : Liste des personnes ressources interviewées .....	xix
Annexe 4 : Tableaux d'analyse de l'abstention électorale.....	xx
Table des matières .....	xxv